



RAPPORT 2022

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

■	LE PLAN CLIMAT : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	7
	1. Un projet de territoire	7
	2. Des objectifs conformes aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains	7
	3. Une ambition territoriale	8
	4. Une trajectoire claire et chiffrée	9
	5. Une démarche citoyenne et participative	11
	6. La consultation du public	11
■	LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	13
	1. Énergie	15
	A) Consommons moins d'énergie	15
	B) Produisons une énergie renouvelable et de récupération (EnR&R)	16
	2. Air	19
	Préservons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs	19
	3. Climat	25
	A) Aménageons un territoire durable	25
	B) L'eau, une ressource précieuse	26
	C) GPSEA, poumon vert de la métropole	28
	4. Économie circulaire et durable	33
	A) Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables	33
	B) Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons	34
	C) Une alimentation saine et locale	36
	D) Renforcer la cohésion sociale	38
	5. Éco-exemplarité	41
	A) Construisons et rénovons exemplaire	41
	B) Toutes et tous engagés pour le climat	43
	C) Une commande publique responsable	44
	D) Des modes de travail innovants	45
■	EN 2022, GPSEA ENGAGE PLUS DE 69 MILLIONS D'EUROS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	49



Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) forme une intercommunalité de seize communes, regroupant 318 284 habitants. Des Portes de Paris jusqu'à l'arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie, l'établissement public territorial est riche d'une diversité et de contrastes rares au sein de la petite couronne francilienne, alternance de zones très urbaines, à l'image de Créteil, ville-préfecture, et d'espaces plus périurbains voire ruraux, sur le plateau briard. Situé à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, l'Établissement public territorial présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris. GPSEA se distingue des autres territoires métropolitains par la présence inédite d'espaces agricoles et forestiers d'envergure régionale, une géographie singulière et un réseau hydrographique exceptionnel. Chaque morceau de territoire conserve des identités spécifiques, forgées par l'histoire et la géographie des lieux mais l'ensemble des communes de GPSEA partagent un même objectif de former un territoire dynamique, durable et accessible.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) de GPSEA constitue la traduction concrète de ce projet de transition économique et écologique pour le territoire. Construit de manière largement partenariale dès 2018 et définitivement adopté en 2021, il est un outil opérationnel de développement territorial, dans une logique de transition écologique, de préservation des milieux et des ressources et d'aménagement résilient et durable.

GPSEA n'a pas attendu l'aboutissement formel et institutionnel de l'adoption du PCAET pour engager son ambitieux plan d'actions, constitué de 50 mesures dans cinq champs thématiques (air, énergie, climat, économie circulaire et durable, éco-exemplarité).

À travers ce rapport relatif à la situation en matière de développement durable 2021, GPSEA dresse le bilan des actions conduites en faveur de la transition écologique, économique et durable sur le territoire au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. Il présente également ses compétences opérationnelles portant sur les enjeux environnementaux (eau pluviale, eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets, propreté, équipements publics) ainsi que les missions stratégiques liées au développement urbain et durable, aux transports ou à l'attractivité économique et l'emploi.

Comme l'illustre ce rapport, GPSEA agit avec des actions concrètes pour la préservation du cadre de vie, la protection de l'environnement mais aussi la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux de développement durable et de changement climatique.

En 2022, la dynamique de mise en oeuvre des 50 actions du PCAET s'est accélérée et plusieurs volets du plan d'actions ont connu des développements notables. GPSEA s'est ainsi engagé dans la formalisation d'un cadre d'intervention pour la rénovation énergétique de l'habitat, a poursuivi le déploiement de plusieurs projets dans le cadre de son plan vélo adopté en 2021 et a intensifié son effort en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux de rivière en lien notamment avec le projet baignade, dans la perspectives des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Au quotidien et pour l'avenir, GPSEA mobilise l'ensemble de ses politiques publiques au service de la transition écologique, à travers des projets emblématiques - comme la maison de la nature et de l'environnement à Périgny-sur-Yerres -, des démarches au long cours - à l'image du projet d'écologie industrielle et territoriale déployé - ou encore l'élaboration de ses documents-cadres (PLU intercommunal, projet alimentaire territorial...).

C'est cet engagement qui est retracé au sein du présent rapport.

Laurent CATHALA

Président de Grand Paris Sud Est Avenir

Luc CARVOUNAS

Vice-Président ambition écologique, PCAET



LE PLAN CLIMAT : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

1. Un projet de territoire

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a pour but d'atténuer les effets du changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Il comporte :

- Un diagnostic territorial
- Un document stratégique
- Un programme d'actions
- Plusieurs annexes : l'évaluation environnementale stratégique, la déclaration environnementale, le résumé non technique, le dispositif de suivi et d'évaluation

L'ensemble de ces documents sont consultables sur sudestavenir.fr.

Le projet de PCAET a été adopté par délibération du conseil de territoire n°CT2019.4-111-2 du 2 octobre 2019. Conformément à la réglementation, il a ensuite été soumis pour avis à l'autorité environnementale et à la Métropole du Grand Paris. Dans leurs avis respectifs, ces deux institutions soulignent le caractère ambitieux et positif du projet et recommandent à GPSEA de préciser sa stratégie. Une consultation publique a ensuite été organisée par voie numérique entre le 23 novembre 2020 et le 11 janvier 2021 inclus, via une plateforme dédiée sur le site de GPSEA. Au total, 29 participants ont déposé 60 contributions. Le PCAET a été définitivement adopté par délibération n°CT2021.3/039 du 9 juin 2021.

En confiant l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat aux seuls établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, généralise les politiques de lutte

contre le changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air au niveau national et inscrit la planification territoriale climat-air-énergie à un échelon représentatif des enjeux de mobilité (bassin de vie) et d'activité (bassin d'emploi).

Aussi, Grand Paris Sud Est Avenir devient le coordinateur de la transition énergétique sur le Territoire.

2. Des objectifs conformes aux engagements nationaux, régionaux et métropolitains

L'ambition globale du territoire est de viser les objectifs réglementaires, nationaux et locaux, lorsqu'ils ont été déclinés dans le Plan climat métropolitain (PCAEM) notamment.

En cohérence avec la politique européenne, les lois de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, énergie-climat du 8 novembre 2019 et la Stratégie nationale bas carbone mise à jour fixent des objectifs à moyen et long terme :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon

2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7% en 2023 et de 20% en 2030
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012
- Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 33% de la consommation finale brute d'énergie en 2030
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2025
- Lutter contre la précarité énergétique.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) d'Ile-de-France fixe les objectifs suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 75% d'ici 2050
- Porter la part de production des énergies renouvelables et de récupération à 45% en 2050
- Réduire de 50% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2050
- Réduire de 10% la consommation électrique en 2050
- Réduire de 73% la consommation énergétique des transports à horizon de 2050
- Réduire de 40% les consommations énergétiques et de 75% les gaz à effet de serre pour le secteur de l'industrie et du tertiaire.

Le Plan Climat de GPSEA doit être compatible avec le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), approuvé en novembre 2018. Il s'articule autour des objectifs suivants :

- Atteindre la neutralité carbone à horizon de 2050, c'est-à-dire zéro émission nette
- Atteindre le facteur 4 à horizon 2050
- Accroître la résilience de la Métropole face aux effets du changement climatique
- Ramener les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé
- Réduire massivement les consommations énergétiques, notamment pour les secteurs résidentiels et tertiaires, ainsi que du transport
- Obtenir un mix énergétique diversifié et décarboné, grâce au développement des énergies renouvelables et de récupération.

3. Une ambition territoriale

Le Plan Climat constitue une compétence obligatoire de GPSEA. Il s'agit d'élaborer une démarche à la fois stratégique et opérationnelle, en vu, d'une part, de **réduire les émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation) et d'autre part, d'adapter le territoire au changement climatique (volet adaptation)**. Il vise à faire converger les initiatives locales en faveur de la résilience climatique, de l'énergie et de la qualité de l'air.

Le Plan Climat permet d'identifier les impacts globaux (émissions de gaz à effet de serre) et locaux (émissions de polluants atmosphériques), la vulnérabilité du Territoire et de repérer des leviers d'actions concrets dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. Le diagnostic territorial élaboré a permis de faire ressortir les principaux atouts du Territoire en matière de développement durable :

- Une consommation d'énergie en baisse malgré l'augmentation de la population
- 100% de l'énergie produite sur GPSEA est renouvelable
- Une qualité de l'air plutôt meilleure que dans le reste de la métropole
- Des émissions de gaz à effet de serre en baisse
- Un territoire riche en milieux naturels et agricoles
- Une ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés qui répondent à la diversité des paysages et aux besoins des habitants
- Une production de déchets inférieure à celle du reste de la région parisienne, en baisse malgré l'augmentation de la population
- Un programme d'investissement exemplaire en matière d'équipements territoriaux mais également pour la conversion du parc automobile
- Une ambition de changer les comportements des agents et des habitants, notamment des plus jeunes
- Une commande publique responsable.

Fort de ces premiers éléments consolidés et au regard des actions exemplaires en matière de développement durable déjà entreprises sur GPSEA, le Plan Climat fixe une vision à long terme, à partir des spécificités et des opportunités qu'offre notre Territoire en matière d'énergie renouvelable, de biodiversité, d'agriculture, etc.

Il formalise l'engagement de l'Établissement Public Territorial en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de reconquête de la qualité de l'air et de la transition énergétique, en cohérence avec les ambitions de l'Accord de Paris.

4. Une trajectoire claire et chiffrée

Les ambitions de GPSEA se déclinent de manière chiffrée pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de consommation d'énergie et de production locale d'énergies renouvelables. Ces éléments sont présentés dans leur intégralité dans le plan d'actions et les annexes techniques du plan climat.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

GPSEA contribue à la stratégie métropolitaine en visant les mêmes réductions de GES que le PCAEM aux horizons 2024, 2030 et 2050, conformément au diagramme ci-dessous.

Une tendance à la diminution des émissions de GES s'observe sur le territoire depuis 2012. Afin de pérenniser cette tendance et dans la perspective d'une réduction des émissions par quatre, des actions sont nécessaires et attendues dans tous les secteurs.

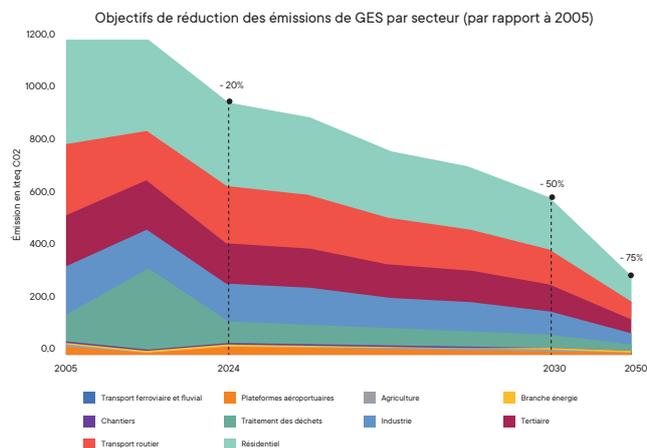


Figure 1 : Objectifs de réduction des émissions de GES par secteur par rapport à 2005

La consommation d'énergie

La trajectoire de réduction des consommations d'énergie fixée par le territoire suit également la trajectoire déclinée dans le PCAEM.

Le territoire fait ainsi le choix de suivre les objectifs du PCAEM plus adaptés au contexte de la région francilienne.

Depuis 2005, la tendance est globalement à la réduction des consommations d'énergies sur GPSEA. Afin d'atteindre les objectifs fixés par le PCAEM, des actions visant tous les secteurs seront mises en œuvre, notamment dans le résidentiel (rénovation...).

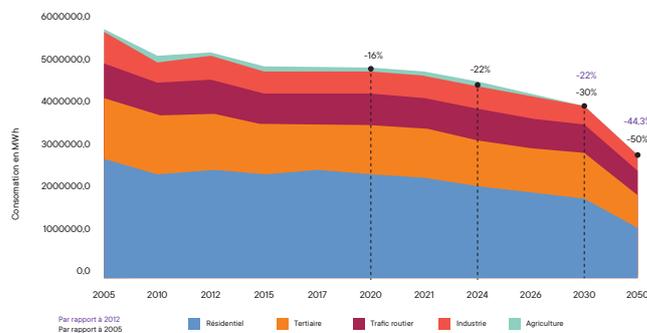


Figure 2 : Objectifs de réduction des consommations d'énergie, par secteur, par rapport à 2005

La production d'énergies renouvelables (EnR)

Le scénario élaboré porte sur la production locale d'énergie renouvelable sur le territoire. Ainsi, les objectifs fixés correspondent à la part de production locale d'EnR dans les consommations d'énergie finale, et non à la part d'EnR globale consommée, ce qui renforce l'ambition du plan climat territorial en ajoutant une exigence en matière de « circuits courts de production ». Ces objectifs sont comparables à ceux du PCAEM.

L'étude en cours sur les EnR viendra préciser le potentiel de développement de chaque filière sur le territoire ; les objectifs pourront être adaptés en ce sens.

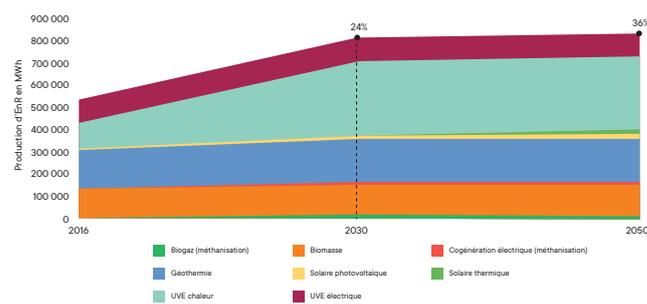


Figure 3 : Objectifs de consommation d'EnR produite localement, par type d'énergie, dans la consommation d'énergie finale

Les émissions de polluants atmosphériques

GPSEA a décidé de s'aligner sur les objectifs réglementaires définis par le Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA). La stratégie ambitieuse de poursuivre les tendances de réduction déjà entamées, en ciblant toutefois les secteurs dont la tendance était plutôt à la hausse.

GPSEA atteindra les objectifs PREPA pour l'ensemble des polluants (les PM10 n'étant pas intégrées dans le PREPA), sauf les NOx dont les objectifs ne seront atteints qu'à partir de 2030, avec toutefois des actions volontaristes en la matière.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES							
Objectifs	PREPA 2020-2024	PCAET 2021	PREPA 2025-2029	PCAET 2026	PREPA > 2030	PCAET 2030	PCAET 2050
Année ref	2005		2005		2005		
NH3	-4%	-48%	-8%	-48%	-13%	-53%	-63%
NOx	-50%	-44%	-60%	-54%	-69%	-69%	-79%
COVNM	-43%	-51%	-47%	-52%	-52%	-54%	-59%
SO2	-55%	-62%	-66%	-67%	-77%	-77%	-84%
PM2.5	-27%	-43%	-42%	-49%	-57%	-60%	-68%
PM10	/	-40%	/	-44%	/	-49%	-56%

Tableau 4 : Objectifs généraux de réduction des émissions de polluants atmosphériques

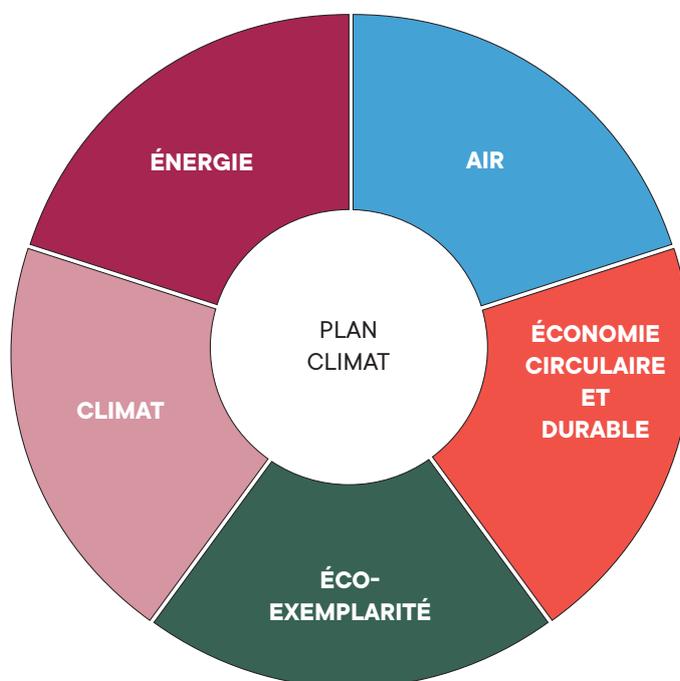
Le Plan climat décline de nouvelles politiques publiques ambitieuses et innovantes notamment en matière d'aménagement, de rénovation d'équipements publics, d'assainissement, d'eau potable, de déchets, de transports et déplacements, d'aménagements cyclables, d'alimentation et d'agriculture.

Le Plan Climat de GPSEA porte sur 5 domaines :

- Les 3 domaines « obligatoires » : l'énergie, l'air et le climat
- Le domaine de l'économie circulaire et durable, afin de passer à un modèle économique plus durable qui valorise les éco-activités, la gestion vertueuse des déchets, l'agriculture de proximité et l'alimentation saine
- L'éco-exemplarité de la collectivité, qui permet d'entraîner tous les autres acteurs.

L'ambition de Grand Paris Sud Est Avenir s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Participer à la massification de la rénovation des logements
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération
- Accroître la résilience du Territoire face aux effets du changement climatique, notamment en matière d'eau et d'assainissement
- Préserver la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs
- Aménager un territoire durable, avec des projets d'aménagement exemplaires, innovants et ambitieux
- Préserver les espaces naturels et le cadre de vie
- Favoriser une agriculture saine de proximité
- Être une collectivité exemplaire.



5. Une démarche citoyenne et participative

Le Plan Climat élaboré par Grand Paris Sud Est Avenir en partenariat notamment avec l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne, le Cluster Eau-Milieux-Sols et Airparif, a été co-construit avec l'ensemble des communes du Territoire ainsi que des acteurs et partenaires : collectivités, institutions, gestionnaires de réseaux, bailleurs, associations, entreprises, citoyens, ...

Différents temps ont été mis en place visant à sensibiliser largement et à faire en sorte que chacun se sente concerné et acteur de cette démarche.

Deux films ont été réalisés pour expliquer les enjeux : www.sudestavenir.fr/videos

Des articles ont été diffusés sur le site de GPSEA.

Enfin, différents groupes de travail, avec l'Observatoire Économique Social et Environnemental, partenaires institutionnels, élus des communes et services territoriaux ont été organisés. Au total, 11 temps forts ont permis l'émergence de 278 propositions. 152 d'entre elles ont alimenté la réflexion et permis de déboucher à un programme de 50 actions.

Un grand nombre de partenaires (GRDF, ENEDIS, SIGEIF, SUEZ, HAROPA, Département du Val-de-Marne, Ile-de-France Énergies, etc.) et des associations ont également produit des contributions écrites visant à exprimer les enjeux qu'ils ont identifiés pour notre Territoire et proposer un certain nombre d'actions.

Des initiatives de sensibilisation aux enjeux du Plan Climat et des stands d'information ont été proposés sur le Territoire notamment lors de la semaine européenne du développement durable (plus de 20 animations) ou encore à destination des écoliers avec des animations « Culture climat » dans 12 classes.

6. La consultation du public

La consultation numérique, organisée du 23 novembre 2020 au 11 janvier 2021 sur le site de GPSEA, a permis au public de consulter et contribuer au projet de PCAET. Au total, 60 contributions ont été déposées par 29 participants : 88 personnes ont également répondu au questionnaire de priorisation des thématiques du PCAET.

La qualité de l'air est la thématique qui a le plus mobilisé de contributions. De nombreuses idées ont ainsi été formulées autour du développement et de la promotion du vélo et de l'intermodalité, la prévention et réduction des déchets, la promotion du végétal en ville, l'aménagement durable, l'augmentation du bio dans les cantines scolaires ou encore l'amélioration de la gestion de l'eau. Après analyse, certaines contributions ont été intégrées dans le PCAET.

Ainsi, c'est un PCAET enrichi et complété sur diverses composantes qui a été adopté au conseil de territoire du 9 juin 2021. L'ensemble des documents sont consultables sur sudestavenir.fr

À venir...

Conformément à la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation relative aux mobilités (dite loi LOM), GPSEA va se lancer dans l'élaboration d'un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques, dit plan air.

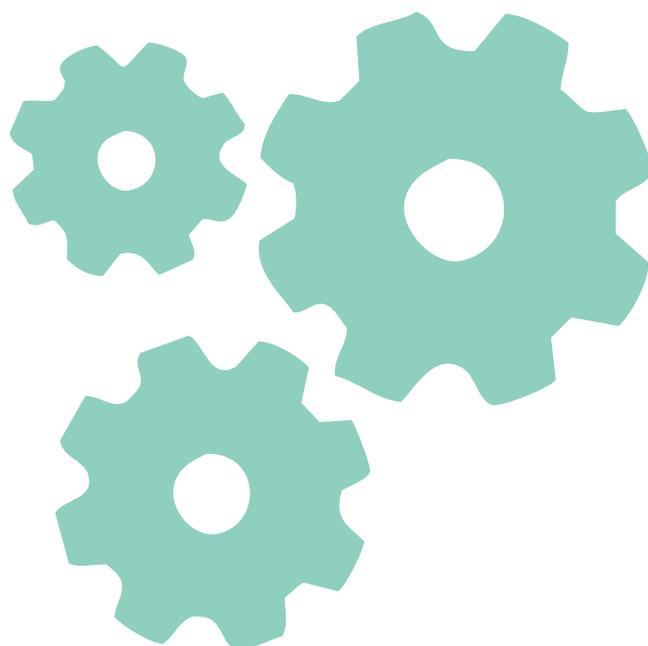
Une évaluation globale du plan climat sera réalisée en 2023, à mi-parcours, afin de mesurer

l'atteinte des objectifs et de proposer, le cas échéant, des améliorations et réorientations.

En 2022, le taux de réalisation global des 50 actions du PCAET est d'environ 60%.



LES ACTIONS
DE LA COLLECTIVITÉ
AU TITRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
ET ÉCOLOGIQUE





ÉNERGIE

1. ÉNERGIE

A) CONSOMMONS MOINS D'ÉNERGIE

La consommation énergétique évolue à la baisse depuis 2005.

L'enjeu du plan climat est de réduire notre dépense énergétique pour atteindre les objectifs chiffrés suivants :

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
- Rénover 3 000 logements par an
- Réduire de 50% le nombre de ménages en précarité énergétique soit 5 000 ménages maximum d'ici 2025 (au lieu de 11 000 ménages actuellement)
- Tendre vers 0 logement chauffé au fioul d'ici 2030

>>> Action 1

Étendre le cadre d'intervention en matière d'aide à la rénovation énergétique du parc résidentiel à l'ensemble du territoire



Avec 128 184 logements, le parc de logements sur le territoire est composé à 69% d'habitat collectif et 31% d'habitat individuel. Le parc privé représente près de 70% des résidences principales, soit un parc de 82 325 logements. En moyenne, un tiers du parc privé est locatif.

L'ancienne communauté d'agglomération Plaine centrale (Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes) avait mis en place un cadre d'intervention permettant d'attribuer des aides financières (plafonnées et sous conditions) pour la réhabilitation thermique des logements (parc social : aide à hauteur de 20% des travaux HT, parc en copropriété : aide à hauteur de 10% des travaux HT). Ainsi, 12 millions d'euros ont été attribués pour la rénovation énergétique de 5 228 logements.

Afin d'arrêter une nouvelle stratégie d'intervention, GPSEA a lancé un diagnostic général du parc de logements privés. Il a porté en priorité sur l'analyse du parc privé dans les quartiers politique de la ville, pour lesquels les enjeux de diversification de l'habitat et de mixité sociale sont importants. Une autre étude a été lancée en 2021 sur l'ensemble du parc de logements afin de fixer et hiérarchiser les priorités d'intervention et de déterminer les moyens financiers associés à mobiliser. Ainsi, de nouvelles aides techniques et financières pourront être proposées par l'EPT. En 2022, le diagnostic de cette dernière étude a permis de mettre en évidence certains type d'habitat et de secteur du Territoire où la consommation énergétique est la plus forte, soit 41 000 logements énergivores majoritairement privés.

>>> Action 2

Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique de logements

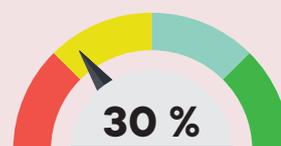


GPSEA veut contribuer à massifier la rénovation énergétique des logements sur son périmètre. Des rendez-vous personnalisés, neutres et gratuits sont d'ores et déjà proposés par l'Agence locale de l'Energie, afin d'accompagner les projets de rénovation des habitants. Une plateforme numérique de conseils gratuits accompagne les ménages propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique de leur logement, qu'ils soient en propriété individuelle (Pass'réno Habitat) ou en copropriété (CoachCopro).

En 2022 : 57 permanences ont été assurées par l'Agence de l'Energie dans 5 villes, avec 125 rendez-vous, pour 16 villes représentées. Un accompagnement approfondi en phase d'audit énergétique puis travaux a été mis en place pour 12 copropriétés et 14 propriétaires de maisons individuelles. En outre, l'Agence locale de l'Energie a tenu 5 webinaires autour de la thématique de la rénovation énergétique, qui ont rassemblé 68 participants.

>>> Action 3

Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique



Cette action vise à réduire le nombre des ménages en précarité énergétique d'ici 2025. En effet, 21 % de la population vivant sur le territoire de GPSEA est exposée à un risque très élevé de précarité énergétique et 11 000 ménages sont en situation de précarité énergétique avérée.

Pour relever le défi de la précarité énergétique, GPSEA s'est associé au Département du Val-de-Marne. Le 4 juin 2019, il a signé avec d'autres partenaires locaux une charte pour confirmer son engagement commun pour la lutte contre la précarité énergétique.

Depuis, les structures signataires ont élaboré réponse ambitieuse et innovante pour lutter contre la précarité énergétique en Val-de-Marne. Un dispositif a été mis en place à la fin du premier semestre 2022 et pour 3 ans afin de monter des actions de lutte contre la précarité énergétique en massifiant le repérage et l'accompagnement des ménages en difficulté. En appelant le 39 94, 10 ménages ont pu bénéficier de 2 visites à domicile par un expert en énergie pour les accompagner dans leurs gestes d'économie, de gestion financière liée à l'énergie et dans leur parcours de rénovation de leur habitat. Retrouvez toutes les informations concernant ces visites énergie sur www.valdemarne.fr/a-votre-service/habitat/logement/visites-energie

B) PRODUISONS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION (ENR&R)

Le territoire bénéficie de gisements importants, notamment dans le domaine de la valorisation des déchets, de la géothermie, de la méthanisation ou encore de la biomasse et du photovoltaïque qu'il convient de développer.

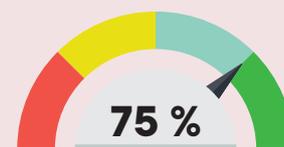
GPSEA souhaite favoriser et accompagner les projets de production d'énergie locale et propre.

En matière d'énergie renouvelable, les objectifs de GPSEA sont :

- De passer la part d'Enr&R locale dans la consommation finale à 24% d'ici 2030
- D'augmenter de 30% la production d'Enr&R d'ici 2030 (soit 750 000 MWh) et de 50% d'ici 2050 (soit 1 200 000 MWh).

>>> Action 4

Développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)



GPSEA s'est doté d'une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération. L'étude confiée à un bureau d'étude spécialisé a permis de réaliser un état des lieux sur la production et la consommation du territoire par filière énergétique et d'évaluer, en fonction de différents scénarios, le potentiel de développement.

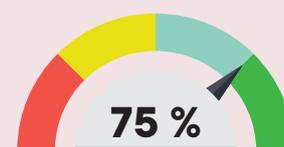
Le plan d'actions, construit avec différents partenaires se structure autour de cinq axes :

- Affuter l'expertise technique des acteurs
- Valoriser le patrimoine bâti des collectivités
- Intégrer l'enjeu des énergies renouvelables et de récupération dans les stratégies de développement territorial des collectivités
- Informer les ménages et les communes
- Mobiliser et communiquer autour de cette stratégie

Dans le cadre de ce plan d'actions, des propositions de formation à destination des directions bâtiments des collectivités ont été construites, en lien avec le CAUE 94.

>>> Action 5

Développer le mix énergétique du chauffage urbain



Pour développer le mix énergétique pour le chauffage urbain, GPSEA accompagne le projet Valo'Marne de l'unité de valorisation énergétique à Créteil.

La charte d'excellence circulaire et solidaire a été signée le 29 janvier 2019 entre le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), le concessionnaire de l'unité de valorisation énergétique et les trois établissements publics territoriaux du Val-de-Marne, dont GPSEA. Elle affirme comme objectifs de :

- Contribuer au développement du mix énergétique territorial permettant de valoriser et faire circuler toujours plus et toujours mieux une énergie locale et compétitive produite à partir des déchets
- Répondre aux attentes citoyennes sur la qualité de l'air en développant des solutions innovantes et décarbonées
- Favoriser l'insertion et l'emploi local ainsi que l'éducation à l'éco-citoyenneté, afin de faire de l'unité de valorisation énergétique de Créteil une référence de l'économie circulaire et solidaire en Ile-de-France

Par les engagements de cette charte, un outil industriel de nouvelle génération permettra de mettre en œuvre des projets en matière d'économie circulaire et solidaire tout en développant des solutions innovantes et décarbonées pour améliorer la qualité de l'air :

- En 2022, ce sont ainsi 16 500 équivalents logements qui sont chauffés et 20 700 équivalents logements qui sont éclairés grâce à l'énergie de l'usine
- Mise en service fin 2022 d'un nouveau traitement des fumées sec sur la Ligne 2
- Mise en route fin 2024 d'une 3^e ligne de four avec un accroissement de la production de chauffage
- Accroissement de la performance énergétique du site pour chauffer une serre d'agriculture de 3 500 m² qui produira des fruits et légumes en circuit court et local



Alfortville

AIR

2. AIR

PRÉSERVONS LA QUALITÉ DE L'AIR EN FAVORISANT LES DÉPLACEMENTS PROPRES ET COLLECTIFS

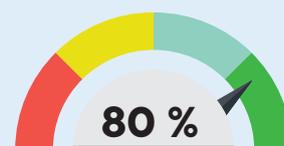
Sur le Territoire, les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse depuis 2005 et la qualité de l'air est plutôt bonne. Grand Paris Sud Est Avenir s'est pleinement saisi de cet enjeu de la qualité de l'air, en assumant une compétence élargie en matière de transports et déplacements. Il souhaite agir pour améliorer les mobilités du quotidien et favoriser le développement des transports en commun.

Pour préserver la qualité de l'air, GPSEA s'est donné comme objectifs de

- Créer une filière santé sur le territoire
- Soutenir un projet liant qualité de l'air et santé par an
- Atteindre 10% de déplacements à vélo d'ici 2024, année olympique (actuellement moins de 2%)
- Augmenter de 20% le nombre de déplacements en transports en commun
- Fluidifier le trafic routier par la création de nouvelles liaisons
- Soutenir des modes de déplacement moins polluants : vélo avec l'extension du réseau de pistes cyclables, bus avec des couloirs en site propre
- Accompagner la réalisation de la Végétale (ex Tégéval), liaison verte destinée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes
- Accompagner le projet de téléphérique urbain

>>> Action 6

Structurer la filière santé sur les thématiques santé, environnement et qualité de l'air



GPSEA a développé et structuré sa filière santé, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la santé du Territoire et accompagne les projets de chacun (obtention de financements, développement de la recherche fondamentale...). GPSEA compte pour partenaires : le Centre hospitalier universitaire (CHU) Henri Mondor (AP-HP), le Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC), l'Établissement Français du Sang, l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), le pôle de compétitivité en santé Medicen Paris Region dont GPSEA est membre depuis 3 ans et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

En lien avec ses partenaires, la filière s'est plus spécifiquement structurée autour des enjeux de santé urbaine, c'est à dire de l'impact des modes de vie urbains sur la santé physique et psychique des habitants. Des sujets aussi variés que la qualité de l'air, le sport-santé, l'aménagement durable ou les mutations contemporaines du travail et leurs conséquences sont abordés et soutenus, en plus des projets Medtech/Biotech.

GPSEA s'est fixé pour objectif de favoriser les mises en relation et les coopérations annuelles. En 2022, le départ de la chargée de mission filière santé a freiné la capacité d'animation de la filière. Cependant, 4 événements majeurs ont marqué cette année. À titre d'exemple, en début d'année, les Jeudis de la Santé ont été lancés, permettant le regroupement d'entreprises et de partenaires publics sur des thématiques données : la prévention de la sédentarité, le partenariat public-privé...

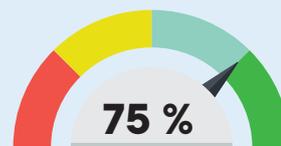
GPSEA a adhéré au réseau Techsanté, l'écosystème santé Sud Francilien mis en place par la CCI du Val de Marne.

GPSEA est également intervenu aux côtés du Professeur Pelissolo lors de l'Afterwork de l'AFDU (Association Française du

Développement Urbain) pour présenter la démarche Urban Health et ses applications au niveau des projets d'aménagement. Par ailleurs, l'EPT a soutenu la réalisation d'une chambre d'expérimentation dans le cadre du Campus des Métiers et des Qualifications porté par l'UPEC et installé à l'Hôpital Albert-Chenevier.

>>> Action 7 et 8

Favoriser les déplacements actifs (vélo et marche) et favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels



GPSEA œuvre déjà au développement des réseaux de bus desservant le Territoire. Il encourage les projets d'allongement et de création de lignes ainsi que la mise en service de véhicules supplémentaires pour répondre à une fréquentation accrue. Il prévoit d'expérimenter au moins une ligne de navettes autonomes d'ici 2024. Il contribue à la conversion énergétique des flottes de bus par l'aménagement de structures d'approvisionnement en énergies propres sur le territoire : conversion du dépôt-bus de Limeil-Brévannes au biogaz depuis 2021, construction du dépôt-bus de Noiseau au biogaz à horizon 2026, avec également à terme l'expérimentation d'une station de distribution d'hydrogène.

Le Territoire participe également, dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement d'Île-de-France Mobilités pour étoffer les dessertes du réseau SITUS (2,1 millions d'euros), avec plus de 4 millions de voyageurs transportés par an sur l'ensemble des lignes traversant notre territoire. Dans le cadre de la mise en concurrence et de la modernisation du réseau de bus de moyenne et grande couronne menée par Ile-de-France Mobilités, Transdev a été désigné le 7 décembre 2022 pour l'exploitation du nouveau contrat comptant désormais 15 lignes de bus et le futur Câble C1. Ce contrat de délégation de service prendra effet le 1^{er} août 2023 pour une durée de 6 ans.

Pour rappel, GPSEA pilote des études de restructuration des gares routières de Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger en vue de les convertir en « écostations bus », plus intermodales et intégrées dans la ville. Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession portant sur l'exploitation de ses parcs de stationnement, il a mené en 2019 une réflexion globale pour faciliter leur accès aux usagers des transports en commun. L'objectif était notamment de conforter l'inscription de ces équipements dans le schéma directeur des parcs relais porté par Île-de-France Mobilités, en lien avec le déploiement de la gratuité pour les abonnés détenteurs d'une carte Navigo.

GPSEA accompagne l'implantation de moyens de transport structurants innovants, plus propres et moins consommateurs d'énergie :

- Le Grand Paris Express est une rocade de type « métro » composée de trois tronçons, dont la ligne 15 sud de 33 km qui impacte notre territoire. La ligne 15 sud reliera 16 gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs en 35 minutes. Elle améliorera l'accessibilité aux grands équipements régionaux comme l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, le Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine, l'hôpital Henri Mondor à Créteil.
- Le Câble C1 est un projet de téléphérique urbain accessible aux personnes à mobilité réduite de 4,5 km environ reliant Créteil à Villeneuve-Saint-Georges en 17 minutes, en desservant les villes de Valenton et de Limeil-Brévannes.
- Les projets bus :
 - liaison "bus" entre Créteil-l'Echat et Brie-Comte-Robert sur l'axe RD19
 - projet Altival dont la première phase prévoit des aménagements en site propre de la station RER Noisy-Grand-Mont d'Est à Chennevières, facilitant la liaison Nord-Sud à l'est du Val-de-Marne
 - projet Est-TVM, qui a vocation à relier l'est du Val-de-Marne à la ligne structurante, le Trans Val-de-Marne (TVM)
 - la création d'une liaison entre Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne et Orly en passant par Limeil-Brévannes
 - le projet de Traversée Nord avec le franchissement de la Seine et des voies ferrées du RER D en créant une liaison Est-Ouest reliant Vitry-sur-Seine à Créteil en passant par Alfortville. Ce pont doit aussi accueillir une piste cyclable, un cheminement piéton, deux voies automobiles et un axe pour le bus en site propre

GPSEA s'est également engagé dans la réalisation d'un **plan local de mobilités (PLM)**, approuvé en conseil de territoire en octobre 2022. Elaboré à partir d'un diagnostic précis et d'un programme d'actions sur 5 ans, celui-ci constitue un document-cadre pour la structuration de tous les modes de déplacements : la circulation des piétons, des vélos et des automobiles ; le stationnement ; les transports collectifs ; le transport et la livraison des marchandises.

Le diagnostic réalisé en 2019 a permis d'identifier les enjeux de déplacements sur notre Territoire, en matière de circulation, de modes actifs (vélo et marche à pied), de transports collectifs, de stationnement et de nouvelles mobilités. Pour y répondre, 6 grandes actions ont été retenues dans le plan local de mobilités :

- **Action 1** : Hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification. L'objectif est de définir la hiérarchisation des voiries et régir des principes d'aménagements selon le niveau de la voie en tenant compte d'une approche multimodale du réseau et en veillant à limiter la place de la voiture.
- **Action 2** : Affirmer la pratique des modes actifs. Il s'agit de conforter l'usage de la marche et encourager la pratique cyclable en fixant des priorités d'aménagements et des actions d'accompagnements.
- **Action 3** : Rendre les transports en commun plus attractifs. Il s'agit de poursuivre l'amélioration des pôles d'échange tout en rendant le réseau de bus plus compétitif.
- **Action 4** : Gérer le stationnement. L'objectif principal est de réglementer, harmoniser, optimiser, contrôler le stationnement sur le territoire.
- **Action 5** : Améliorer le transport et la livraison des marchandises. L'objectif est de lancer des expérimentations de livraisons/transports propres et améliorer le fonctionnement des livraisons.
- **Action 6** : Communiquer, sensibiliser, observer. Il s'agit de mener des actions pour promouvoir les modes alternatifs à la voiture et suivre la mise en œuvre du PLD.

Un travail de concertation avec les villes et les autres acteurs est en cours pour décliner et détailler ces actions.

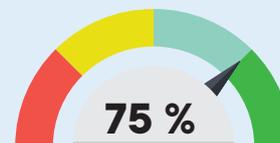
GPSEA a également adopté en décembre 2021 son **plan vélo**, partie intégrante du plan local de déplacements.

Un diagnostic a été réalisé en 2018 afin de dresser un état des lieux de l'usage du vélo et de recenser les aménagements et services associés. Le plan d'actions intégré au PLM porte sur le développement d'aménagements cyclable et de services vélo, et le déploiement de dispositifs de stationnement. Les objectifs à terme sont ambitieux : 202 km de routes cyclables créées ou réaménagées, identifiées comme structurantes à l'échelle du Territoire ; 5 000 places supplémentaires de stationnement vélo positionnées notamment autour des pôles structurants de GPSEA (équipements publics, culturels, sportifs...) et à proximité des gares ; 100% des travaux de reprise de voirie territoriale prenant en compte la cyclabilité de l'axe (confort, sécurité, fluidité).

Le plan vélo avait servi de base de travail pour la création des pistes cyclables sanitaires en 2020, pour lesquelles le Territoire avait investi 1 million d'euros.

>>> Action 9

Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne



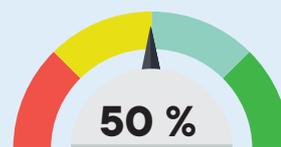
Cette action concerne la réalisation d'une nouvelle desserte du Port de Bonneuil, alliant objectifs économiques et environnementaux. Le projet consiste à prolonger la RN 406 sur 2 km entre l'échangeur RN19-RN406 à Bonneuil-sur Marne et le sud-est du Port et permet la création de 2 points d'entrée supplémentaires.

Cette réalisation devrait entraîner une diminution du trafic routier sur la RD10 (- 900 poids lourds/jour), sur la RD130 (-600 poids lourds/jour), de la circulation dans Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-en-Brie et participer au développement du transport multimodal. Des opérations de comptage du nombre de poids-lourds sont en cours. Les riverains bénéficieront de baisses des nuisances sonores et d'amélioration de la qualité de l'air.

Sur le plan économique, la desserte vise à faciliter le développement des entreprises du territoire, notamment des zones d'activité et industrielle alentour et la dynamisation de l'activité du Port de Bonneuil, 1^{er} port ferré et 2^e port fluvial d'Île-de-France. Le montant du budget s'est élevé à 77,2 millions d'euros, auquel GPSEA a contribué à hauteur de 4,5 millions d'euros dans le cadre d'une convention de financement pluriannuelle. La première tranche de travaux a débuté début 2021.

>>> Action 10

Accompagner l'élaboration des plans de mobilité interentreprises



Les plans de mobilité favorisent des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. À titre expérimental, le Territoire accompagne l'élaboration du plan de mobilité inter-entreprises du Port de de Bonneuil-sur-Marne. Un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) vise d'une part à améliorer les conditions de l'ensemble des déplacements des salariés et de toute personne fréquentant la zone d'activités (prestataires, fournisseurs, clients, visiteurs, etc.) et d'autre part à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle pour l'ensemble des usagers, dans une perspective de développement durable. Les démarches inter-entreprises permettent de mutualiser les moyens, d'agir à une échelle plus pertinente sur la question des déplacements et de faire travailler ensemble les entreprises et les organismes gestionnaires des transports.

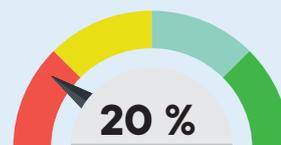
Ainsi, le Territoire, en groupement avec le Port de Bonneuil, a démarré une étude en juin 2021, destinée à proposer des solutions de mobilité durable. Celle-ci comporte :

- La réalisation d'un diagnostic, finalisé fin 2022, comprenant un état des lieux ainsi qu'une réflexion prospective et d'évaluation des enjeux du secteur, et dont le résultat a été présenté lors de la fête de la mobilité, organisée en septembre 2022 et à laquelle étaient conviées les entreprises du port
- En fonction des conclusions du diagnostic, la réalisation d'un plan d'actions phasé, lancé à l'automne 2022, qui sera soumis à l'approbation des partenaires dans le but d'une large mise en œuvre

En fonction des avancées du plan, le prestataire pourra accompagner, durant une période pouvant aller de 1 à 2 ans, la mise en œuvre du plan d'actions proposé et intervenir en cas de besoin pour un réajustement des propositions.

>>> Action 11

Lutter contre la pollution sonore



GPSEA souhaite, en lien avec les autres partenaires, protéger la population face au bruit qu'engendre une forte intensité et continue liée aux transports routiers, ferroviaires et aériens. Ainsi, elle accompagnera la mise en œuvre des actions du Plan métropolitain de prévention du bruit dans l'environnement voté en 2019 par la Métropole du Grand Paris.

En 2021, GPSEA a porté une vigilance particulière quant au projet de nouveau Plan de Prévention d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly, pour en demander son réexamen, dans un sens plus protecteur des habitants et de l'environnement, puis pour appeler à une large concertation publique et citoyenne autour du projet. En 2022, cette mobilisation s'est poursuivie.





CLIMAT

3. CLIMAT

A) AMÉNAGEONS UN TERRITOIRE DURABLE

Les politiques d'aménagement constituent un levier incontournable pour végétaliser le territoire, le rendre plus respirable et agréable à vivre.

GPSEA a pour ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent à la diversité des paysages, des pratiques quotidiennes et des besoins des habitants.

Des îlots de fraîcheur en milieu urbain à la valorisation paysagère des espaces naturels et boisés ou encore à la préservation des lisières entre ville et campagne, GPSEA souhaite développer des réponses spatiales et géographiques à des enjeux environnementaux, tout en offrant aux habitants des équipements qui répondent à leurs besoins dans un cadre de vie apaisé.

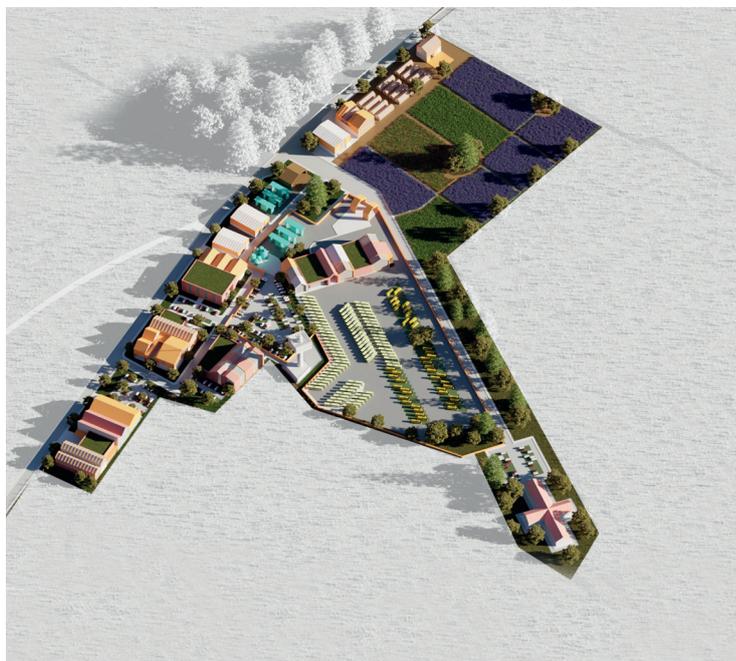
>>> Action 12

Faire du projet d'agro-quartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire



En 2018, GPSEA, en lien avec la ville de Noiseau, a souhaité développer un agro-quartier de haute qualité environnementale. Situé sur une ancienne friche industrielle de France Télécom, ce dernier prévoit :

- La création d'un quartier d'habitat d'environ 327 logements et d'une résidence senior sociale d'environ 90 logements (environ 28 000 m² SDP) sur 4,8 ha
- Le développement d'une zone d'activités agro-économiques incluant le bâtiment dit « Le Château » (environ 20 000 m² SDP) sur 6,7 ha
- L'implantation d'un dépôt bus doté d'une station hydrogène (environ 7 000 m² SDP) sur 3,6 ha
- La création d'une ferme agroécologique sur 3,5 ha



Ainsi, l'agro-quartier de Noiseau constitue un projet urbain innovant, respectant un équilibre entre développement et durabilité. Il a vocation à constituer un modèle pour les futurs projets urbains du Territoire. La société publique locale d'aménagement Avenir Développement a été désignée aménageur de la ZAC en 2021. La programmation du futur quartier tient compte des conclusions des études environnementales menées entre 2020 et 2022 et le projet a reçu en 2022 un avis favorable de la CIPENAF. L'approbation du dossier de création de la ZAC est prévu au 1^{er} semestre 2023.

>>> Action 13

Etablir une charte d'aménagement durable du territoire



Pour une cohérence dans les actions menées sur le territoire, entre les zones d'activités économiques et les programmes de renouvellement urbain, GPSEA souhaite proposer aux aménageurs une charte d'aménagement durable du Territoire. Celle-ci imposera des contraintes de la conception et la réalisation d'un projet, telles que l'exigence de normes environnementales, tant dans le choix des matériaux et des procédés d'aménagement que dans la conduite des chantiers, jusqu'à l'évaluation dans la durée, à un niveau technique et citoyen. Cette charte se veut être une déclinaison opérationnelle à l'échelle des opérations d'aménagement du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) dont l'élaboration est en cours.

>>> Action 14

Lutter contre la pollution visuelle



Le projet a été présenté aux communes du Territoire fin 2021. La désignation d'un bureau d'études chargé d'accompagner le territoire dans son élaboration doit intervenir début 2023 pour un lancement effectif dans la foulée.

GPSEA élabore son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) en lien avec les villes du territoire. Il souhaite s'inscrire dans la lutte contre la pollution visuelle et maîtriser le développement des dispositifs publicitaires.

Le diagnostic réalisé en 2019 présentant l'état de l'affichage publicitaire et des enseignes a permis de localiser sur le territoire les zones économiques, les centres-villes et les entrées de villes, et de définir des orientations stratégiques. La concertation avec les communes à partir de 2020 a permis de les décliner en objectifs et préconisations en matière de publicité.

Le projet de RLPi a été approuvé par le conseil de territoire en juin 2022.

B) L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Le 1^{er} risque naturel auquel est exposé le Territoire est l'inondation par débordement ou crue du fait de sa situation géographique entre la Marne et la Seine, de la présence de l'Yerres et de son niveau d'artificialisation. (48% des surfaces de GPSEA sont imperméabilisées).

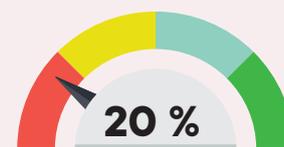
Afin d'éviter les conflits d'usages, de garantir une qualité de l'eau conforme à la réglementation et de préserver l'intégrité des ressources et des milieux, l'enjeu pour GPSEA est d'augmenter la capacité d'infiltration naturelle de l'eau, de rendre l'eau qualitative et d'en réduire le gaspillage par une meilleure gestion du réseau d'assainissement, pour laquelle GPSEA consacre 15 millions d'euros par an.

Les objectifs poursuivis par l'EPT en matière d'eau et d'assainissement, domaines dans lequel il exerce sa compétence, sont ambitieux :

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux crues et aux inondations
- Limiter le ruissellement et s'adapter au risque d'inondation par déversement
- Favoriser l'alimentation des nappes souterraines
- Contribuer à la reconquête des zones de baignade dans la Marne
- Optimiser la consommation d'eau potable
- Limiter les pertes d'eau dans le réseau, lors du transport et de la distribution
- Augmenter les mises en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement
- Lutter contre les pollutions diffuses

>>> Action 15

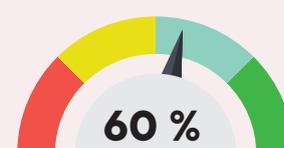
Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement



Pour protéger les habitants, GPSEA participe avec la Métropole du Grand Paris à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement. Une étude de la MGP, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, est en cours sur le secteur stratégique du Morbras. Les premières conclusions sont attendues pour début 2023. En parallèle de cette étude, GPSEA réalisera également à partir de 2023, un Schéma Directeur Assainissement couvrant l'ensemble de son territoire (hors SYaGE), cette étude structurante permettra notamment de modéliser l'impact des réseaux d'assainissement sur les zones sujets à des risques d'inondation. Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme, GPSEA précise la gestion des eaux pluviales à la parcelle, avec pour objectif de limiter le ruissellement et les impacts sur les secteurs déjà vulnérables aux inondations.

>>> Action 16

Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024

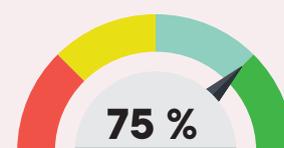


GPSEA travaille avec les autres collectivités concernées à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine, en vue notamment des Jeux olympiques et paralympiques 2024. Cela passe par la bonne séparation des eaux usées, une mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif et suppression des pollutions arrivant au milieu naturel. GPSEA a ainsi investi plus de 15 millions d'euros depuis sa création pour la reconquête de la baignade en Seine et Marne. Ce travail s'articule autour d'une moyenne de 3000 enquêtes de conformités réalisés par an.

GPSEA assure également une politique de communication et de sensibilisation soutenue auprès des habitants afin d'inciter à la réalisation des travaux de mise en conformité sur les branchements privés. Un guide à destination des riverains a été édité ; il est adressé par courrier personnalisé à l'ensemble des habitants résidant dans les secteurs où des non-conformités ont été particulièrement constatées. GPSEA participe également aux comités de quartiers et réunions publiques en vue de sensibiliser un maximum d'usagers à la mise en conformité des branchements.

>>> Action 17

Optimiser la gestion de l'eau potable



Pour améliorer la disponibilité et la qualité de l'eau, GPSEA optimise la gestion de l'eau potable. Des objectifs d'amélioration du rendement des réseaux sont systématiquement intégrés au renouvellement des marchés de délégation des services publics d'eau potable.

Fin 2022, GPSEA a renouvelé 8 contrats sur les 11 existants et relevant de sa compétence directe. L'objectif de rendement des réseaux est fixé à des niveaux élevés, proche ou dépassant les 90%. Des exigences de recherches des fuites et leurs résorptions, sont également imposés dans les cahiers de charge des délégataires d'eau potable., tout comme la mise en place d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. GPSEA intègre également dans les contrats une ingénierie tarifaire avantageuse pour les pouvoir d'achat des abonnés :

- Des tarifications progressives en fonction des tranches de consommation (avec des tarifs bas pour les premières tranches)
- La mise en place de la tarification à l'unité de logement, permettant de faire bénéficier des tarifs les plus bas sur un volume de consommation élargi

Le détail de ces actions est à retrouver dans les rapports annuels relatifs à l'eau et l'assainissement, disponibles sur sudestavenir.fr

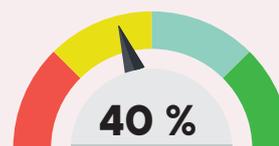
C) GPSEA, POUMON VERT DE LA MÉTROPOLE

GPSEA est le poumon de la métropole. Avec 40% d'espaces naturels, forestiers et agricoles sur son territoire, il possède près de la moitié des espaces naturels métropolitains.

L'EPT a pour ambition de développer la biodiversité présente sur le territoire, mieux faire connaître et valoriser les espaces naturels et valoriser son Centre de production florale et arboricole à travers des actions adaptées. Dans les communes denses et plus urbanisées, il souhaite affirmer plus fortement la place du végétal et de l'agriculture urbaine.

>>> Action 18

Affirmer la place du végétal en ville

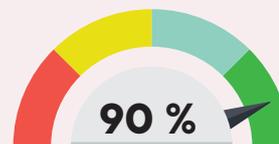


GPSEA souhaite renforcer la végétalisation des centres urbains, afin de réduire la température d'une part et de capter le dioxyde de carbone (CO₂) d'autre part. En s'appuyant sur l'expertise du CAUE, il proposera une stratégie de verdissement de la ville, en fonction des caractéristiques du territoire et des potentialités du Centre de production horticole, tant pour des projets éphémères que des projets permanents.

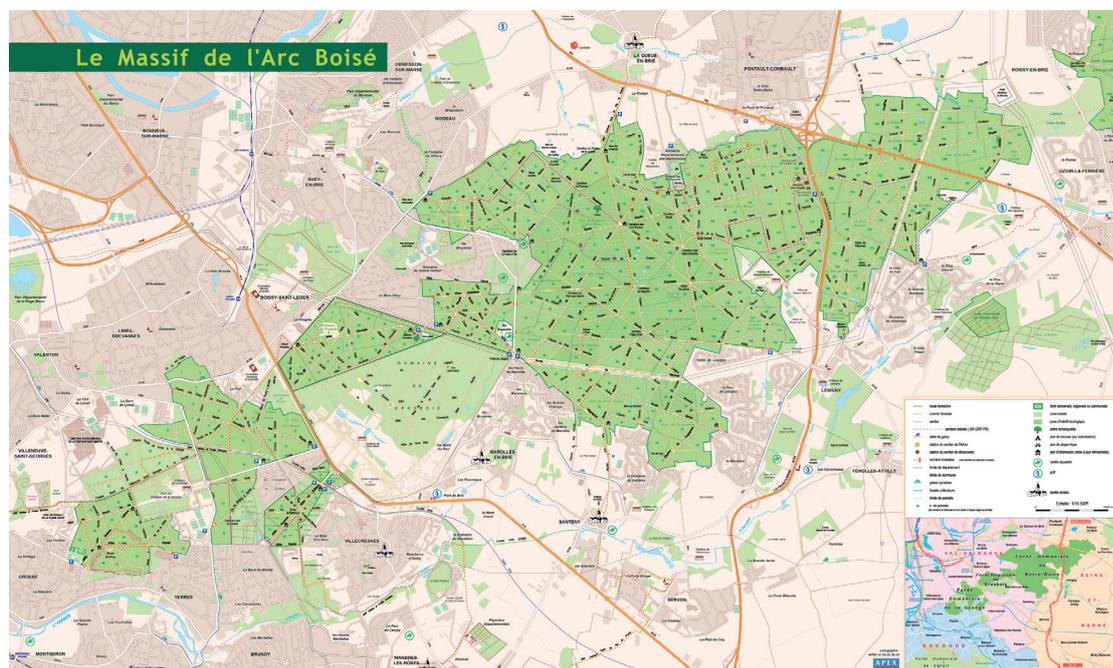
Des projets de végétalisation temporaire ont été accompagnés par GPSEA sur le site des 3 tours Chanteraine à Alfortville en 2021. En 2022, un appel à projets « Renaissance végétale » a également été lancé en direction des communes afin de proposer des lieux à renaturer. Il devait permettre d'accompagner 4 communes dans leurs projets de re-végétalisation d'espaces publics. Malheureusement, ces actions n'ont pu être menées à leur terme, les collectivités n'ayant pas souhaité s'investir dans leurs projets au travers de cette démarche. Pour 2023, il a été décidé de consacrer cette action sur des structures de GPSEA permettant ainsi une meilleure maîtrise des aménagements

>>> Action 19

Se réapproprier le Massif de l'Arc boisé



Le Massif de l'Arc boisé, ensemble forestier de 3 030 hectares dont 68% sont sur GPSEA, abrite un écosystème riche et diversifié. Il est classé en « forêt de protection » depuis 2016.



En septembre 2022, GPSEA a signé la 4^e Charte forestière 2021-2025, animée par le Département du Val-de-Marne, et participe au :

- Bureau du Comité partenarial avec les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne ;
- Comité partenarial, qui constitue le lieu central de gouvernance de la Charte ;
- Copilotage avec l'Office national des Forêts de deux groupes de travail : « Accueil et surveillance » et « Déchets ».

GPSEA souhaite mettre en valeur les aspects environnementaux du Massif de l'Arc boisé et développer de nouvelles activités d'éco-tourisme. Par ailleurs, il a lancé une étude afin d'améliorer l'accueil, l'attractivité et valoriser la ressource forestière, en lien avec les différents acteurs locaux. Une stratégie territoriale a été définie, et un plan de 10 actions a été élaboré pour les années 2023 à 2026. Il est porté par l'EPT.

>>> Action 20

Protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique des terres



GPSEA a pour objectif de lancer un travail d'étude et de connaissance afin d'inventorier la faune et la flore existantes, mieux identifier les zones à protéger, préciser la trame verte et bleue (constituée de l'ensemble des corridors écologiques, réservoirs de biodiversité) ainsi que la trame noire (ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par des espèces naturelles) sur le territoire.

La réalisation d'un atlas territorial de la biodiversité est en cours, afin de définir un plan d'actions et réfléchir sur la stratégie en matière de compensation écologique des terres.

En attendant, GPSEA participe aux réunions sur l'atlas métropolitain de la biodiversité, engagé par la MGP. Il a fait réaliser en 2020 un inventaire faune-flore sur le parc de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres. Enfin, deux « crapauducs » ont été installés lors de la réfection de la route de Lésigny à Sucy-en-Brie et des filets ont été mis en place pour faciliter le passage des batraciens vers leur lieu de reproduction.

>>> Action 21

Réhabiliter le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard



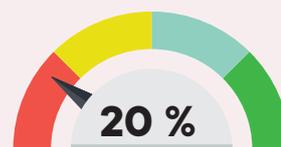
Le Sentier d'interprétation du Plateau briard constitue l'un des itinéraires de découverte le plus exemplaire sur le territoire. Traversant des zones horticoles et maraîchères, il permet de sensibiliser les promeneurs à la richesse naturelle, culturelle, patrimoniale, faunistique et floristique du Domaine agricole de Saint-Leu. D'un total de 8 km, il comporte une partie naturelle sur Périgny-sur-Yerres (petite boucle de 3 km) et une partie urbaine sur Mandres-les-Roses. Son entrée se situe dans le parc de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres. Il est en lien avec la Végétale (ex Tégéval), voie verte sur 20 km reliant Créteil à Santeny.

L'EPT a souhaité disposer d'un projet complet et global de travaux et de valorisation, afin de solliciter des financements auprès d'autres partenaires. Aussi, une étude a été confiée à un bureau d'études spécialisé. Un diagnostic du Sentier a déjà été réalisé, des propositions de travaux et de valorisation sont en cours : celles-ci aboutiront à des propositions chiffrées pour la reprise et la remise à niveau de la signalétique et du jalonnement, mais aussi pour le renouvellement des panneaux pédagogiques et des mobiliers extérieurs. D'ores-et-déjà, GPSEA a confié l'entretien annuel du Sentier à l'ESAT de Bry, qui assure des prestations de qualité, tout en préservant le caractère rural de ce Sentier. Des premiers travaux de sécurisation ont été menés en 2021.

En 2022, un projet d'aménagement a été validé et les premiers travaux devraient démarrer en 2023, après sollicitation de subventions.

>>> Action 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses



GPSEA souhaite certifier son Centre de productions horticoles et le rendre exemplaire auprès de la filière. Sur un site de 1,1 hectare, celui-ci fleurit 10 communes du Territoire et produit 239 506 plantes annuelles, 189 939 plantes bisannuelles, 7 185 chrysanthèmes et environ 40 000 plantes vivaces. Ainsi, le Centre va mettre en place des procédés à la fois pour garantir une démarche écoresponsable et développer des projets expérimentaux.

L'objectif du Centre est d'obtenir le niveau 2 de la certification « Plante Bleue ». Engagé depuis septembre 2020 avec nos partenaires (le cercle des horticulteurs de la Région Ile-de-France et le bureau d'études HYDRASOL...), une première étape de certification a été franchie en septembre 2021 avec l'obtention du niveau 1. Désormais, l'objectif poursuivi pour l'année 2023 est la reconnaissance du niveau 2 de cette certification.

En complément, chaque année, nos agents sont formés à l'exercice « durable » de leur métier et notamment à la protection biologique intégrée.

Autres actions en faveur de la nature et de l'environnement

Le Département du Val-de-Marne a initié une réflexion autour des Espaces Naturels Sensibles, pour lequel il est chargé d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public.

Il propose une charte issue d'une concertation partenariale (associations, EPT, villes, institutions, ...) menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental des espaces naturels sensibles. Cette **charte des Espaces Naturels Sensibles** a pour ambition de fédérer les actions et d'agir ensemble face aux enjeux de plus en plus complexes et à la pression urbaine soutenue. Compte tenu des enjeux écologiques liés à la préservation de ces espaces naturels sensibles et de la biodiversité sur le territoire, GPSEA signera cette charte.

L'Agence des Espaces Verts a acquis pour le compte de la Région Ile-de-France les 280 ha du Bois-Saint-Martin situé sur les départements du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, pour l'ouvrir au public et protéger ce patrimoine naturel. Au

Plessis-Tréville, c'est ainsi 4,5 ha de nature et de biodiversité sanctuarisés sous propriété et gestion publiques.

En 2018, GPSEA a engagé un partenariat avec l'association du Sentier métropolitain du Grand Paris, également soutenu par le Comité départemental du tourisme, pour accompagner **la création d'un sentier de randonnée du Grand Paris**. Ce projet a été consolidé par des ateliers de travail sur le futur tracé auxquels GPSEA a été partie prenante et plusieurs visites exploratoires.

En 2020, une première version du sentier a été entérinée, avec le développement de cartes numériques et papiers. En 2020, le tracé a été finalisé, avec le développement de cartes numériques et papiers. Le sentier traverse les communes de Chennevières-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes et Créteil, en empruntant une partie de la Végétale





ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

4. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

A) APPUYONS LA TRANSITION DES ENTREPRISES VERS DES PRATIQUES PLUS DURABLES

Face au défi climatique, les entreprises doivent entamer leur transition vers un modèle plus durable.

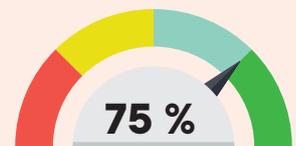
GPSEA souhaite les accompagner et valoriser celles qui se sont déjà engagées. GPSEA entend également utiliser le levier de la commande publique pour encourager les offres et services responsables socialement.

Pour ce faire, GPSEA a pour ambitions de :

- Doubler le nombre d'entreprises ayant obtenu le label Entrepreneur-RSE du CECAP. (RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises)
- Inclure dans la charte des achats responsables une pondération favorable aux entreprises détentrices d'un label reconnaissant leur engagement environnemental ou sociétal
- Développer une stratégie territoriale intégrée sur les activités logistiques

>>> Action 23

Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable



GPSEA encourage les entreprises du territoire à s'engager dans un modèle plus durable. Aussi, il soutient depuis quelques années le label RSE mis en place par le CECAP (Club d'entreprises) qui récompense les acteurs économiques engagés dans des actions relevant du développement durable.

En 2022, aucune entreprise n'a pu être lauréate, faute de disponibilités de leurs équipes pour se consacrer à ce sujet.

L'objectif de GPSEA reste de parvenir à augmenter le nombre de candidats, et notamment d'accroître la part des entreprises productives, notamment industrielles. De ce fait, un travail réalisé en 2022 avec l'AFNOR sur leur démarche de Label Engagé TPE- PME va permettre de renforcer l'action de GPSEA sur cet axe du PCAET en 2023.

>>> Action 24

Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le territoire



Depuis la signature du pacte pour une logistique métropolitaine en 2018, GPSEA a participé aux groupes de travail de la MGP. L'objectif est de construire une stratégie commune à l'échelle métropolitaine pour améliorer la qualité de vie des habitants, que ce soit en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des nuisances sonores ou de fluidification des déplacements. Suite à ces ateliers métropolitains, quatre axes principaux ont été définis et déclinés en 12 mesures. GPSEA s'est engagé pour la participation à la définition et / ou la mise en œuvre de 9 mesures.

Néanmoins, GPSEA souhaite que soit mieux prise en compte la jonction entre le dernier km et les flux en amont, qui constitue un enjeu majeur pour la logistique sur le territoire, à la charnière entre les zones plus denses et moins denses de la métropole.

Le plan local de mobilité, qui a été approuvé en octobre 2022, prévoit un volet d'actions spécifiques sur le sujet de la logistique. La mise en œuvre devra se poursuivre en 2023, avec notamment une étude sur le potentiel de développement économique de cette activité, dans une optique de valorisation du pôle multimodal de Bonneuil qui facilite l'accès des entreprises à des solutions de mobilité durable. Par ailleurs, la collaboration avec la Métropole du Grand Paris, notamment sur le fluvial et l'accès facilité aux règlements municipaux pour les livraisons, va se poursuivre.

B) RÉDUISONS, REVALORISONS, RECYCLONS ET RÉUTILISONS

GPSEA assure la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cette compétence a été déléguée au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour les communes de l'ex Plateau briard.

Sur 11 villes du territoire (ex-Plaine Centrale, ex-Haut Val-de-Marne et Bonneuil-sur-Marne), GPSEA déploie une politique exigeante en matière d'amélioration du cadre de vie et de développement durable dans les secteurs des déchets ménagers. La démarche d'harmonisation du service public en matière de collecte des déchets s'articule autour de trois principes :

- Le respect de l'environnement avec le renouvellement total du parc de bennes
- Le respect d'exigences de propreté avec un cahier des charges précis en matière de nettoyage par l'opérateur après la collecte
- La durabilité avec l'intégration des principes de l'économie circulaire et le réemploi notamment pour la prise en charge des encombrants

Ainsi, l'extension des consignes de tri des emballages a été mise en place, en lien avec l'éco-organisme CITEO (ex ECO-Emballages). La modernisation des équipements de collecte se poursuit avec un programme de conteneurs enterrés et la réalisation de travaux dans les déchèteries (2 millions d'euros).

>>> Action 25

Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale



Afin d'accompagner les entreprises locales vers un modèle de fonctionnement plus durable, le Territoire s'est engagé dans une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), dont l'objectif consiste à mettre en relation les acteurs économiques du Territoire afin de favoriser la valorisation et/ou l'optimisation des flux (matières, énergies, ...) et ressources employés et générés au travers de leurs activités.

Dans ce cadre, le Territoire s'est doté d'une plateforme numérique collaborative, sorte de bourse aux matériaux. Directement accessible en ligne et opérationnel, cet outil permet aux entreprises de renseigner, d'un côté, en temps réel leurs besoins spécifiques en matériaux, alors que d'autres mentionnent de leur côté, les gisements de produits usagés et réemployables dont elles disposent. Les déchets des uns deviennent ainsi les matières premières des autres. 62 acteurs ont créé un compte sur cette plateforme, permettant ainsi de caractériser : 53 gisements, 48 besoins, et 23 capacités de transformations.

10 écosystèmes d'échanges/synergies ont été mis en place à partir de différents matériaux, que ce soit en particulier sur le bois, sous diverses formes (contreplaqués, planches, parquets, branchages fragmentés pour le paillage), ou sur du carton ou des bio-déchets. En parallèle, afin d'approfondir la démarche sur la filière BTP, le Territoire a engagé un partenariat avec le bailleur social Logial, pour favoriser le réemploi des produits issus du programme de déconstruction d'immeubles de logements des 3 Tours à Alfortville, sur d'autres chantiers de construction ou de rénovation sur le Territoire. Par ailleurs, certains services de GPSEA ont suivi des ateliers de sensibilisation à l'EIT et à l'économie circulaire au sens large.

>>> Action 26

Elaborer un plan territorial de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

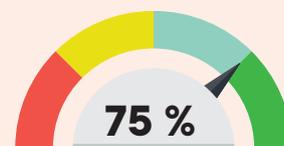


La prévention des déchets se traduit par la réduction de la quantité de déchets produits, la diminution de la quantité de déchets incinérés ou enfus, et l'augmentation des volumes de déchets recyclés.

Conformément à la loi, GPSEA a lancé en 2022 l'élaboration de son Plan territorial de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés afin de mettre en place de nouvelles actions de prévention et de valoriser des déchets. A partir d'un diagnostic approfondi de la situation du Territoire, ce document donnera un cadre de référence à la politique publique menée par GPSEA en matière de déchets. En lien avec les autres démarches (étude spécifique biodéchets, démarche d'écologie industrielle, autres actions du PCAET), le PLPDMA a vocation à permettre de définir un ensemble d'actions simples et mesurables en vue d'éviter au maximum la production de déchets

>>> Action 27

Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets



GPSEA souhaite proposer un service de collecte des déchets toujours plus respectueux de l'environnement. L'EPT souhaite réduire l'impact carbone de la collecte des déchets. Il triplera au minimum le nombre de bennes décarbonées, afin d'avoir des camions plus vertueux et moins bruyants pour le ramassage des ordures. Fin 2022, ce sont déjà 5 bennes électriques qui circulent ainsi sur le territoire.

En 2022, les marchés de collecte ont été renouvelés. Afin de répondre à ses objectifs, le Territoire a fixé les règles suivantes dans les nouveaux marchés :

- L'âge maximum des bennes en circulation sera de 8 ans maximum et l'âge moyen du parc sera de 5 ans maximum. Ces deux bornes temporelles permettent d'assurer un mix entre des véhicules très récent et d'autres plus avancés en âge tout en garantissant qu'aucun véhicule trop daté ne circule sur le Territoire
- Le nombre de véhicules décarbonés sera minimum de quinze, avec la possibilité d'aller plus loin via un système de variante libre. En sus, la possibilité d'avoir des bennes roulant à l'hydrogène est également prévu

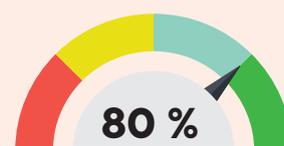
L'offre retenue permettra que 100% de la flotte des véhicules circulant en 2023 soit décarbonée, avec un mix entre véhicules roulant à l'électricité, au biogaz ou à l'hydrogène.

GPSEA augmentera également l'installation de conteneurs enterrés qui permettent d'optimiser les collectes. Début 2023, ce sont déjà 465 collecteurs qui sont installés.

Le détail des actions 26 et 27 est à retrouver dans le rapport annuel établi sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, disponible sur le site de GPSEA (www.sudestavenir.fr).

>>> Action 28

Mettre en place une ressourcerie expérimentale



La mise en place d'une ressourcerie à Boissy-Saint-Léger est actuellement en cours. Il s'agit d'une structure pour le réemploi, la prévention et la valorisation des déchets. Elle met en œuvre des modes de collecte qui permettent de les réemployer et les réutiliser, afin qu'ils ne finissent pas comme déchets.

Autre avantage : une ressourcerie crée des services de proximité, tout en favorisant l'insertion sociale de personnes éloignées de l'emploi. Elle encourage les comportements écocitoyens.

Après le diagnostic réalisé en 2020, un futur gestionnaire potentiel a été identifié. Les travaux, d'une durée estimée de 6 mois, ont été lancés en 2022 et seront réceptionnés au printemps 2023.

C) UNE ALIMENTATION SAIN ET LOCALE

Fort de 911 hectares de surface agricole, GPSEA est le premier territoire agricole de la Métropole du Grand Paris.

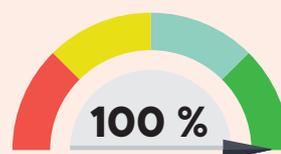
Aujourd'hui, 43 exploitations agricoles sur le territoire se répartissent en culture maraîchère (39%), horticulture (26%) et céréali-culture (12%). 11% d'espaces agricoles du territoire de GPSEA représentent 51% des espaces agricoles métropolitains.

La transition vers une agriculture plus durable et des consommations en circuits courts constitue un axe fort du Projet Alimentaire Territorial. Les enjeux sont multiples : la consommation de denrées alimentaires produites localement réduit considérablement le nombre d'intermédiaires et permet ainsi de diminuer les transports polluants ; l'attractivité économique et agricole de notre Territoire s'en trouvera ainsi renforcée.

GPSEA souhaite ainsi mettre en place de nouvelles actions concrètes apportant des réponses au niveau économique, environnemental, social et sanitaire.

>>> Action 29

Réaliser le Projet Alimentaire Territorial



GPSEA a engagé la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial par délibération du Conseil Territorial en septembre 2018.

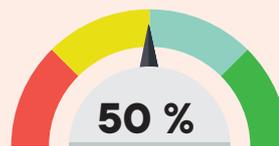
Un diagnostic complet et partagé avec les acteurs locaux a été élaboré en 2020, faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, des besoins alimentaires du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. De nombreux temps de concertation avec différents acteurs et partenaires ont permis d'aboutir à un plan d'action de la fourche à la fourchette autour de plusieurs problématiques, devenues les axes d'intervention du document définitif, adopté en décembre 2022 :

- Sol et foncier agricole : Comment maintenir une activité agricole dans un contexte de forte artificialisation des terres ?
- Production et exploitations agricoles : Quels leviers identifier pour un système agricole plus durable et de qualité ?
- Distribution, logistique et circuits courts : Comment développer une offre en produits locaux pour tous les publics ?
- Restauration, gastronomie et patrimoine : Comment améliorer l'approvisionnement local dans la restauration collective et commerciale ?
- Industrie alimentaire, transformation et commerce de gros : Comment transformer localement les produits de qualité issus du territoire ?
- Alimentation, santé et éducation : Comment promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour tous ?

En outre, en 2022, plusieurs actions du PAT ont d'ores et déjà été mises en oeuvre, à l'instar de l'abondement du prix de l'économie sociale et solidaire pour des projets en lien avec l'alimentation, de la définition d'un projet de ferme agro-écologique sur la ZAC des portes de Noiseau ou encore de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la mise en place de la collecte des biodéchets au sein de plusieurs écoles et restaurants administratifs du Territoire.

>>> Action 30

Revitaliser les terres agricoles



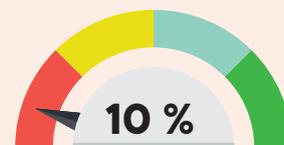
Les terres agricoles de GPSEA sont soumises à de fortes pressions foncières ce qui les rend fragiles. Afin de mettre en place une action d'envergure en matière de protection et valorisation des espaces agricoles, GPSEA souhaite élaborer avec les communes concernées un diagnostic complet du foncier agricole, afin de mener des actions concrètes et ciblées de revitalisation des terres agricoles en lien avec les acteurs du monde agricole.

Pour étayer sa stratégie agricole, GPSEA pourra notamment s'appuyer sur les résultats remis en septembre 2021 de l'étude menée par un doctorant sous la coordination de GPSEA, de l'université de Paris Nanterre et l'Agence des Espaces verts sur « Les dynamiques territoriales et les stratégies des agriculteurs dans le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir ».

L'élaboration du PLUi, entrée dans une phase opérationnelle en 2022, intègre cet objectif, en coordination avec la préparation du PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) par le Département du Val-de-Marne

>>> Action 31

Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le territoire

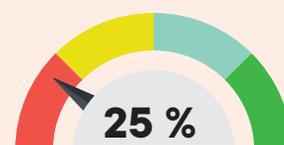


Pour promouvoir une alimentation de qualité et durable, dont les produits issus de la filière biologique, GPSEA souhaite expérimenter sur son territoire la création d'un point de vente du type marché de plein vent.

En 2021, de premières actions de parangonnage ont été conduites, pour une mise en œuvre ultérieure, avec la nécessité de définir le lieu d'une telle expérimentation.

>>> Action 32

Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines et dans les médiathèques du territoire



En adéquation avec le programme national de l'alimentation et le Projet Alimentaire Territorial, GPSEA souhaite compléter l'offre alimentaire des distributeurs automatiques de boissons fraîches ou snacks en proposant un accès à des fruits frais issus des productions locales au sein des équipements du territoire.

L'adoption du projet alimentaire territorial a permis de cadrer cette mesure et des expérimentations plus larges seront conduites sur l'année 2023.

>>> Action 33

Développer l'agriculture urbaine



GPSEA envisage d'augmenter les surfaces cultivées en ville où cela est possible. Outre une meilleure auto-suffisance alimentaire, le développement et la promotion de projets d'agriculture urbaine permettra d'atténuer les contrastes du territoire en tissant un lien entre zone urbaine et rurale et en accentuant la spécificité agricole de GPSEA.

En 2021, une action d'urbanisme transitoire sur le site des Trois Tours à Alfortville (l'Espace du moment) a permis la création d'un espace convivialité et l'installation d'un potager, avec le prêt par GPSEA d'une citerne à eau. À Créteil, une étude a été lancée en vue de la création d'un espace pédagogique autour de l'agriculture urbaine.

En 2022, l'adoption du PAT a intégré cette action dans son programme d'intervention et plusieurs communes se sont d'ores et déjà saisies de cette opportunité.

Autre action : proposer une offre de qualité pour la restauration collective par la cuisine centrale de GPSEA

GPSEA dispose d'une cuisine centrale située à Alfortville, qui produit les repas en liaison froide pour les secteurs scolaire et périscolaire (accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires) et pour les seniors (dans les résidences et en portage à domicile). Dans son organisation actuelle, la cuisine centrale dispose d'un agrément européen pour une production de 15 000 repas par jour. Les enfants et les seniors des communes d'Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes, La Queue-en-Brie et Noisieu bénéficient de ce service partagé.

Les menus sont élaborés par deux diététiciennes, également en charge du contrôle qualité et sécurité alimentaire, conformément aux dispositions réglementaires. Ils sont validés lors de deux commissions des menus, l'une pour les scolaires (avec la participation des services municipaux de l'éducation, des représentants de parents, enseignants et des personnels) et l'autre pour les seniors (avec des représentants des usagers et des personnels des résidences).

Une offre de qualité est proposée pour les menus scolaires :

- Service de pain bio tous les jours pour les secteurs scolaire et périscolaire ;
- Passage à un plus fort pourcentage de menus à 4 composantes (avec crudité ou fruit) ;

- Proposition chaque jour d'un deuxième choix de plat protidique, avec une alternative à la viande lorsque celle-ci figure au menu ;
- Service de fruits dits de proximité une semaine sur deux, de race à viande pour le bœuf et de produits issus du commerce équitable ;
- Grammages des portions ramenés aux quantités exigées par la réglementation.

En 2022, dans le cadre de la loi EGALIM (loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), près de 45% des repas préparés par les services de restauration collective étaient composés de produits bios ou labellisés.

L'ensemble des marchés d'achats de denrées alimentaires ont été renouvelés en 2022 dans une démarche de développement durable avec notamment l'approvisionnement de produits en circuits courts, de commerce équitable et labellisés (agriculture biologique, labels nationaux et/ou européen). Une expérimentation a été lancée pour réduire l'empreinte environnementale avec l'utilisation de barquettes biodégradables pour les repas fournis aux personnes âgées.

D) RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

GPSEA a pour ambition de construire un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent aux pratiques quotidiennes et aux besoins de tous les habitants, en luttant contre les inégalités territoriales, ou en œuvrant en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La politique de la ville vise en effet à réduire les inégalités territoriales entre les quartiers mais également à favoriser l'égalité des chances entre les habitants. Elle intervient auprès des publics qui connaissent des difficultés socio-économiques. En raison de ses effets positifs sur la cohésion sociale, elle est fortement liée au développement durable.

Exerçant de plein droit la compétence de la politique de la ville, GPSEA est chargé de l'animation et de la mise en œuvre de 2 contrats de Ville :

- Le contrat de Ville « Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne » qui concerne 7 quartiers prioritaires : Chantereine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne, Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Les Bleuets et Petit Pré-Sablères à Créteil, Saint-Martin et la Hêtraie à Limeil-Brévannes.
- Le contrat de Ville « Haut Val-de-Marne » qui concerne 2 quartiers : la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne.

Le contrat de ville est un cadre pour des projets portés par des associations locales dans les quartiers prioritaires, en matière de développement de l'activité économique et de l'emploi, de prévention santé et d'éducation à la citoyenneté. En 2022, dans le

cadre de la programmation d'actions de ces contrats de Ville, 178 actions ont été déployées et GPSEA est intervenu au total à hauteur de 270 000 €, en complément des crédits spécifiques de l'État.

Au-delà des habitants des quartiers prioritaires, GPSEA intervient également auprès de l'ensemble des personnes rencontrant des difficultés dans différents domaines :

En matière d'accès aux soins, l'action du Territoire se décline notamment au travers des subventions versées, d'une part aux associations intervenant auprès de publics spécifiques (accès aux droits à la santé, lutte contre les addictions, prévention des infections sexuellement transmissibles), d'autre part aux services d'accueil médical initial (SAMI) de Limeil-Brevannes et Sucy-en-Brie, qui proposent des consultations en dehors des horaires d'ouverture des médecins généralistes. L'investissement financier de GPSEA dans ce secteur a représenté plus de 360 000 € en 2022.

Dans le secteur du logement, GPSEA œuvre à la cohésion sociale par le biais d'aides au logement des plus démunis en contribuant notamment au Fonds de solidarité départemental pour l'habitat, ainsi que des structures intervenant dans le domaine de l'insertion par le logement, pour un montant d'environ 90 000 € en 2022.

En matière d'accès à l'emploi, GPSEA s'engage avec détermination pour favoriser l'insertion sociale des jeunes en soutenant les interventions et les projets :

- Des quatre missions locales du Territoire. Celles-ci ont pour objectif de favoriser l'emploi, la formation et l'information des jeunes de 16 à 25 ans à travers un suivi individualisé et l'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne. Au total, elles ont accompagné près de 6000 jeunes en 2022.
- De l'Ecole de la 2^e Chance (E2C) qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans un parcours en alternance où se succèdent formations et stages en entreprise. GPSEA est adhérent à l'E2C pour l'ensemble des villes.
- Du Plan régional d'insertion pour la jeunesse de Créteil, qui vise à repérer des jeunes au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV) du Mont-Mesly, de la Habette et des Coteaux du Sud, à susciter leur adhésion en bâtissant une relation de confiance sur la durée et à les accompagner vers un parcours d'insertion professionnelle et sociale individualisé, adapté au mieux à leurs aspirations et à leur situation.

GPSEA a également adopté un plan «emploi des jeunes et inclusion sociale» qui a notamment permis le recrutement de plus de 50 jeunes en insertion dans les services de GPSEA, sous différents types de contrats (Parcours emploi compétences, apprentis...).

2022 a aussi vu le lancement opérationnel du projet de «Cité de l'emploi» qui vise à mieux coordonner les acteurs de l'insertion dans les quartiers prioritaires et à «aller-vers» les habitants les plus éloignés de l'emploi grâce à des médiateurs dédiés.

De même, l'EPT s'engage auprès des publics les plus éloignés de l'emploi en soutenant certains dispositifs d'insertion socio-professionnelle comme le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et les structures d'insertion par l'activité économique ou en favorisant le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics qui permettent de réserver à des personnes en recherche d'emploi des heures de travail dans certains marchés (travaux publics, nettoyage, restauration, espaces verts...). Cette démarche a d'ailleurs été formalisée en 2019 par la signature entre GPSEA et ses communes d'une charte des achats responsables.

L'EPT pilote également l'Espace emploi du Plateau Briard, qui accompagne les demandeurs d'emploi de 5 communes du secteur. Animé par un conseiller emploi professionnel appuyé par 6 accompagnateurs bénévoles, l'espace emploi a aidé une centaine de personnes dans leur recherche d'emploi en 2022.

L'ensemble des actions portées par GPSEA en matière d'emploi ont représenté en 2022 un budget de plus de 1,5 M€.

Enfin, GPSEA soutient l'économie sociale et solidaire (ESS) en favorisant l'émergence, l'accompagnement et le développement des projets socialement innovants, créateurs d'activités et d'emplois de proximité et répondant à des besoins locaux non couverts.

Dans ce cadre, GPSEA organise chaque année un appel à projets « initiatives d'économie sociale et solidaire », doté de 55 000 € (abondé de 5 000€ en 2022 au titre du projet alimentaire territorial) et ouvert aux différentes « familles » de l'ESS : associations, coopératives, structures d'insertion ou entreprises solidaires. En 2022, GPSEA a ainsi soutenu 6 projets : ressourcerie, logistique du dernier kilomètre, insertion par les métiers de la navigation fluviale solidaire, sport/santé...

De plus, afin d'aider au développement des projets les plus prometteurs, un marché d'accompagnement individualisé et renforcé a été passé avec un prestataire spécialisé qui conseille les porteurs de projet sur leur structure juridique, leur modèle économique, leur recherche de partenariats, leur communication... En 2022, 15 porteurs de projet ont ainsi été accompagnés dans ce cadre.



ÉCO- EXEMPLARITÉ

5. ÉCO-EXEMPLARITÉ

A) CONSTRUISONS ET RÉNOVONS EXEMPLAIRE

Par ses nombreuses compétences et les plus de 60 équipements variés (sportifs et culturels, déchèteries, bâtiments administratifs, de restauration, etc.) dont il a la charge, **GPSEA se doit d'être exemplaire pour encourager le changement auprès des autres acteurs du territoire.**

Les émissions de GES (gaz à effet de serre) liés aux équipements territoriaux (données 2017 – Émissions directes et indirectes) participent à hauteur de 3% des émissions du territoire. Les équipements culturels et sportifs, essentiellement les piscines, ont une part prépondérante.

GPSEA mène aujourd'hui un vaste programme de collecte de données et de rénovation de ses bâtiments existants. **Pour avoir des équipements responsables, GPSEA se doit de :**

- Diminuer les consommations énergétiques et les rejets de CO2 par le développement d'une démarche d'efficacité énergétique
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation des équipements

>>> Action 34

Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux

>>> Action 35

Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage - ventilation - climatisation des bâtiments



Au vu de l'importance de son patrimoine, GPSEA doit veiller à la performance énergétique des bâtiments territoriaux, mais également assurer le bien-être des usagers. L'objectif est de connaître précisément les performances énergétiques des bâtiments, résultant de leur isolation d'une part, et des postes de consommations d'autre part.

GPSEA souhaite ainsi établir un programme de travaux et évaluer le retour sur investissement des opérations de rénovation. Il mettra en œuvre un contrat global de performance énergétique (CPE) du système de chauffage - ventilation - climatisation visant à garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment par la diminution en énergies.

Dans le cadre du « décret tertiaire » qui vise à réduire de 60% les consommations énergétiques d'ici 2050. La Direction des bâtiments a renseigné de façon exhaustive la liste de 33 bâtiments, sur la plateforme OPERAT ainsi que les consommations permettant de définir les années de références. À partir de février 2023, les audits seront menés par l'AMO sur ces bâtiments afin de prioriser et d'établir un plan pluriannuel spécifique. Un CPE du système de chauffage-ventilation-climatisation pourra ensuite être établi sur cette base.

>>> Action 36

Systematiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve



GPSEA souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance de ses services et de la diminution de son empreinte carbone. De nombreuses mesures peuvent contribuer à la construction d'un patrimoine bâti répondant à des critères de performances environnementales et énergétiques supérieurs à la réglementation en vigueur. Dorénavant, 100% des projets font partie d'une démarche globale environnementale, comme par exemple en 2021 le changement des chaudières de la pépinière Descartes ou la reprise des éclairages de la piscine de Bonneuil-sur-Marne. GPSEA bénéficie de 4 millions d'euros de subventions publiques dans le cadre de "France Relance" pour la réhabilitation et l'amélioration d'équipements territoriaux. Lors du renouvellement du marché à bon de commande pour la maîtrise d'oeuvre, des critères ont été ajoutés pour juger des capacités des candidats à répondre aux enjeux environnementaux et de sobriété énergétique.

Zoom sur le projet de Maison de la nature et de l'environnement à Périgny-sur-Yerres



Dans le cadre de sa compétence en matière de construction et d'entretien des équipements culturels, GPSEA a entrepris la réhabilitation de la Maison de la Nature à Périgny-sur-Yerres.

Le démarrage des études a commencé en mars 2019. GPSEA a souhaité inscrire ce projet dans une démarche de performance environnementale supérieure à la réglementation : la démarche BDF (Bâtiments durables franciliens). Le projet prévoit notamment le recours massif aux matériaux biosourcés, une stratégie négawatt pour l'énergie, et le recours à la géothermie.

GPSEA est le premier territoire de la Métropole à avoir obtenu la distinction Argent de la démarche Bâtiments durables franciliens, qui est un dispositif permettant de fixer des niveaux d'ambition, de garantir l'atteinte d'objectifs et de suivre leur mise en œuvre tout au long du projet.

Après rénovation, la Maison de la Nature et de l'Environnement comprendra des espaces pour le centre de loisirs avec une salle polyvalente pouvant accueillir 80 personnes, des salles de repos, des salles d'activités, un bureau destiné aux animateurs, et un logement de fonction pour le gardien.

Les espaces extérieurs feront l'objet d'un traitement paysager important, venant renforcer le rôle de point de départ du site vers le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard.

Les travaux commenceront d'ici mai 2023 pour s'achever fin 2024.

>>> Action 37

Se fournir en énergie 100 % propre auprès des fournisseurs du SIPPAREC pour les besoins du Territoire



GPSEA a pour objectif d'acheter de l'énergie exclusivement verte aux producteurs d'énergie afin d'encourager et accompagner la transition énergétique. À terme, tous les bâtiments territoriaux seront fournis en énergie 100% verte. Cet objectif devrait être atteint au prochain renouvellement du marché de fourniture.

Pour approfondir le pilotage de ses bâtiments, GPSEA s'est doté en 2021 d'un premier document de suivi des consommations par site et pour chaque type de fluide.

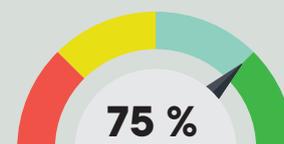
B) TOUTES ET TOUS ENGAGÉS POUR LE CLIMAT

Agir pour le climat, c'est aussi et surtout changer nos habitudes et nos comportements. GPSEA souhaite amplifier les actions de sensibilisation envers les habitants, et plus particulièrement des plus jeunes, afin qu'ils modifient leurs comportements et leurs habitudes.

En interne, GPSEA va sensibiliser ses agents pour en faire des ambassadeurs du Plan Climat. En agissant sur les facteurs internes, GPSEA souhaite réunir le plus grand nombre autour de la transition durable.

>>> Action 38

Changer les comportements des agents



Les actions au quotidien sont déjà nombreuses :

- Généralisation de l'utilisation du papier 100% recyclé
- Utilisation de poubelles spécifiques pour les déchets recyclables, en particulier le papier
- Recyclage des cartouches d'encre usagées des imprimantes
- Achat de fournitures recyclées
- Développement de procédures dématérialisées (bons de commande, factures, courriers...)

Pour mieux changer les comportements, GPSEA a choisi de sensibiliser ses agents afin de les inciter à adopter des gestes simples et importants pour l'environnement. Ainsi, depuis 2019, la communication a été renforcée via l'intranet. En outre, en 2022, GPSEA a défini un plan de sobriété qui a été présenté au CHSCT puis soumis aux agents dans le cadre d'un travail participatif, en vue de son enrichissement. Des communications spécifiques consacrées aux actions concrètes de GPSEA en faveur de la sobriété ont été diffusées via l'intranet et les réseaux sociaux. Enfin, dans le cadre de la période estivale, l'ensemble des agents ont pu bénéficier de la distribution de gourdes, dispositif qui a permis, outre la suppression de la quasi-totalité des bouteilles plastiques distribuées (hors circonstances exceptionnelles), de sensibiliser les agents aux enjeux de transition écologique.

>>> Action 39

Diffuser une culture climat



GPSEA participe à la sensibilisation du grand public et des plus jeunes en particulier avec la diffusion d'une culture climat.

Tout au long de l'année, l'EPT propose de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation au développement durable pour tous les publics, et plus particulièrement sur « Le plan climat expliqué aux enfants » ou sur les déchets. Quelques chiffres pour 2022 :

- 263 séances d'animation auprès du scolaire et périscolaire ;
- Semaine européenne du développement durable : 3 initiatives, 2 villes partenaires, près de 800 visiteurs
- Accompagnement d'initiatives locales : fête de la Forêt, Parcs et jardins en fête...

>>> Action 40

Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques

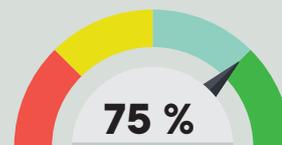


Le changement climatique va avoir des répercussions sur la réglementation, les technologies et les emplois. L'adaptation des métiers et les formations conditionnent la réussite de la transition énergétique et écologique. GPSEA élaborera un plan de formation spécifique pour répondre aux besoins afin de faire monter en compétence ses agents.

En 2022, GPSEA a poursuivi son engagement dans la démarche en multipliant les actions de sensibilisation comme la séquence «développement durable» lors de la journée d'accueil des nouveaux arrivants ou encore l'animation «Fresque du Climat» en CODIR.

>>> Action 41

Réduire l'impact du numérique sur l'environnement



Dans le cadre de la mise en place de sa stratégie numérique, GPSEA a travaillé en 2022 autour de 4 axes :

- Trouver des solutions pour limiter les achats et permettre le réemploi : choix du type de matériel en favorisant le reconditionné lorsque c'est possible (téléphones portables), rationalisation des outils donnés aux agents (nombre d'écrans par exemple), reprise des ordinateurs fixes lorsqu'un ordinateur portable est fourni, lorsque c'est possible déploiement d'ordinateurs recyclés (notamment pour les espaces publics numériques des médiathèques).
- Rationaliser l'architecture réseau en supprimant les serveurs les plus anciens moins sécurisés et énergivores au profit d'une infrastructure plus récente et efficiente.
- Travail sur la masse des données : pour les solutions en cloud, réflexion avec l'Observatoire et les métiers pour identifier le volume de données nécessaire et leur maîtrise. Pour les données stockées en interne, réflexion à mener pour ne transférer sur les nouveaux serveurs que les données pertinentes. Rationaliser les modes de stockage à long terme en mode déconnecté lorsque c'est possible pour sécuriser et limiter les consommations.
- Début de la réflexion autour de la mise en place de Communs pour partager une culture numérique sur les outils collaboratifs allant des bonnes pratiques à la conscience de la sobriété numérique. La concrétisation de cet axe est une orientation majeure des objectifs de la DSIUN pour 2023.

C) UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

L'éco-exemplarité guide l'action du Territoire dans la mise en œuvre de sa politique d'achats. Cela se traduit notamment par la mobilisation de l'ensemble des outils disponibles pour faire de la commande publique un outil au service du développement durable. En moyenne entre 2017 et 2020, 35% du total des marchés lancés par GPSEA font l'objet d'une disposition environnementale.

Avec 50 millions d'euros d'achats chaque année, GPSEA souhaite faire de la commande publique un véritable levier de performance environnementale. C'est ainsi que le Territoire s'engage notamment sur l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement via une clause spécifique imposant l'utilisation stricte de ces produits.

Enfin, GPSEA mène actuellement une politique d'achats responsables comme l'achat de papier recyclé, de produits d'hygiène à base de matériaux recyclés, de cartouches d'encre reconditionnées, de location des moyens d'impression, ... Par exemple, en matière d'achat de matériel informatique, GPSEA raisonne sur l'ensemble du cycle de vie des produits et met l'accent sur les méthodes de conditionnement et de transport des matériels, ou encore sur les modalités de récupération et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

>>> Action 42

Réaliser une charte des achats durables

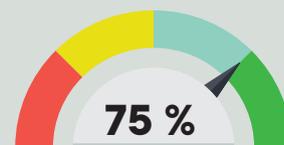


Développer une commande publique responsable passe tout d'abord par un changement dans la façon d'acheter. Ainsi, GPSEA a élaboré en lien avec plusieurs de ses communes membre une charte des achats durables promouvant la mise en œuvre d'une démarche active en matière d'insertion (clauses d'insertion, critères de jugement, marchés réservés, partage de bonnes pratiques) ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux dans les marchés publics (promotion de l'économie circulaire, intégration du coût global lié au cycle de vie des produits, réflexion autour de la performance énergétique de l'achat et

des circuits courts). L'application de cette charte, à laquelle est adossé le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) de GPSEA, permet de développer et renforcer la prise en compte du développement durable tout au long processus d'achat.

>>> Action 43

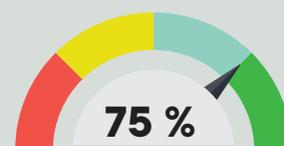
Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA



GPSEA promeut l'utilisation des outils de la commande publique permettant de rationaliser et d'optimiser des achats similaires par le biais de groupements de commandes. Cette démarche permet de mutualiser les procédures et de massifier les besoins dans un objectif d'économies d'échelles. Elle comporte également des objectifs en matière de développement durable, notamment par le biais d'une rationalisation des déplacements des titulaires des marchés lors des prestations de service ou des livraisons de biens.

>>> Action 44

Développer une stratégie financière responsable



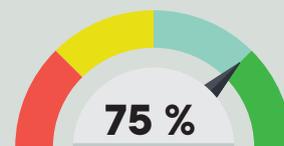
Afin d'accompagner sa politique en faveur du développement durable, GPSEA développe une stratégie financière verte et responsable. Ainsi, le Territoire conduit une démarche proactive auprès des investisseurs qui se préoccupent de l'impact environnemental des projets qu'ils financent, en vue de financer ses investissements par le biais de produits à taux bonifiés lorsque les conditions le permettent. Il en est ainsi des prêts verts, refinancés via des obligations vertes.

D) DES MODES DE TRAVAIL INNOVANTS

L'activité de GPSEA génère une masse importante de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre qui pourrait être diminuée. GPSEA incite donc ses agents à adopter des gestes simples mais qui permettent de réduire l'empreinte écologique de la collectivité. Pour répondre à cet objectif, le Territoire entreprend un vaste chantier de modernisation de son administration avec de nouveaux modes de travail (déploiement du télétravail par exemple).

>>> Action 45

Dématérialiser pour économiser



L'un des aspects de la modernisation de l'administration est la digitalisation des manières de travailler. Il s'agit notamment de dématérialiser l'ensemble de la chaîne comptable et des pièces relatives aux marchés publics.

La démarche, lancée en 2020, a pour objectifs de digitaliser les manières de travailler et de réduire la consommation de feuilles de papier. Toute la chaîne comptable est d'ores et déjà dématérialisée.

>>> Action 46

Réaliser un plan de déplacement d'administration



GPSEA souhaite également mettre en place un plan de déplacement d'administration visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture et à développer d'autres pratiques de déplacements. Les déplacements des agents domicile/travail représentent 1% des émissions de gaz à effet de serre de GPSEA.

Le projet plan de mobilité d'administration sera lancé en 2023. Il comprend

- Une phase de diagnostic (accessibilité, mobilité, coûts économiques, impacts environnementaux)
- En fonction des conclusions du diagnostic, une phase d'élaboration d'un plan d'actions permettant de proposer un ensemble de mesures visant l'amélioration des conditions de déplacements des salariés et visiteurs de la collectivité

Un suivi et une évaluation de la démarche seront également réalisés pour s'assurer de l'opportunité des actions mises en œuvre et identifier les éventuels ajustements.

>>> Action 47

Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux

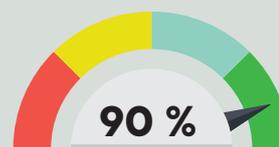


En 2020, GPSEA lançait une expérimentation « zéro plastique à usage unique dans les salles de réunion », en application de la loi Egalim. Ce dispositif est désormais généralisé à l'ensemble des sites de GPSEA.

Tous les agents de GPSEA ont été dotés à l'été 2022 d'une gourde isotherme, avec possibilité de les remplir dans les 37 fontaines à eau désormais installés dans nos bâtiments, cela permet aux agents de s'hydrater sans consommer de plastique, notamment en période de fortes chaleurs.

>>> Action 48

Donner une deuxième vie aux biens mobiliers



En 2021, GPSEA a souhaité s'engager dans une démarche visant à donner une seconde vie à son mobilier, notamment via une donation à plusieurs associations comme la ligue de l'enseignement 94, la ressourcerie du 94, le secours populaire (Comité de Sucy-en-Brie, Comité de Bonneuil-sur-Marne, Comité de Villejuif, Comité de Champigny-sur-Marne) ; la résidences autonomie pour personnes âgées (rattaché au CCAS de la ville de Créteil).

En 2022, ce dispositif a été renforcé avec de nouvelles donations à destination de la résidence pour personnes âgées Le Halage à Créteil, Cultures du cœurs, Tremplin 94 SOS Femmes Battues, Livre en lutte.

En 2023, de nouvelles pistes seront explorées : la vente du bien à un tiers (y compris aux agents), le marché public d'acquisition de biens incluant une clause de reprise, le recyclage ou la valorisation pour une 2^e vie.

>>> Action 49

Lutter contre le gaspillage alimentaire



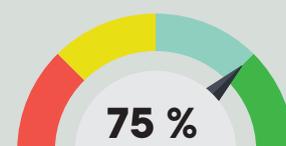
GPSEA s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'une de ses actions porte sur la réduction du nombre de tonnes d'aliments jetés :

- En sensibilisant les plus jeunes au gaspillage alimentaire : des animations ont été organisées dans plusieurs écoles sur cette thématique en lien avec les villes membres du service partagé de restauration collective
- Ou encore en privilégiant la récupération des repas non servis par des associations locales

(voir plus haut : « Proposer une offre de qualité pour la restauration collective »)

>>> Action 50

Réduire l'impact du carbone lié aux déplacements



Cela fait plus de 4 ans que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) s'équipe pour mettre à disposition de ses agents des véhicules propres pour leurs déplacements professionnels.

Sur la période 2021-2022, plus de 215 000€ ont été investis dans une flotte plus respectueuse de l'environnement et mieux adaptée à nos déplacements. Nos services ont été dotés de :

- 8 véhicules légers ou utilitaires ;
- 7 vélos à assistance électrique ;
- 2 scooters électriques.

Il est à noter qu'un plan pluriannuel de déploiement des bornes de recharge est en cours sur le territoire, à destination des services de GPSEA. 26 points de charges sont aujourd'hui utilisables. 3 nouveaux sites devraient être dotés en 2023 (la médiathèque de Bonneuil, le site de la propreté urbaine à Alfortville et notre site horticole à Mandres-les Roses).

En 2022, une expérimentation de prêt longue durée (pendant 2 mois) relative à la mise à disposition de nos agents de VAE (vélos à assistance électrique) et de trottinettes, a été mise en place. Cette démarche vise à offrir la possibilité aux agents engagés dans une démarche volontaire de changement des modes de transports d'emprunter un vélo ou une trottinette électrique de la collectivité et pourquoi pas, se lancer dans l'achat d'un véhicule plus respectueux de l'environnement. Cette expérimentation a permis d'économiser environ 2 576 kg de CO₂.

Enfin, une réflexion est menée afin de développer des formations d'écoconduite ou de conduite écocitoyenne aux agents, permettant des économies de carburant et un impact moindre sur l'environnement.



EN 2022, GPSEA ENGAGE PLUS DE 69 MILLIONS D'EUROS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Dans la continuité des actions engagées depuis la création du Territoire, l'année 2022 marquera la poursuite de la déclinaison opérationnelle du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté dans sa version définitive lors du conseil de territoire du 9 juin 2021. Véritable projet de transition économique, écologique et durable, élaboré dans le cadre d'une large concertation, le PCAET constitue la matrice de l'action de GPSEA au service de ses habitants en matière de transition écologique et de lutte contre le réchauffement climatique, ordonnée autour d'une stratégie de développement soucieuse des spécificités du territoire en matière environnementale, climatique, économique et sociale.

Au total, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'élève sur ses quatre budgets à 69 578 650 euros dont 47 893 700 euros en dépenses de fonctionnement et 21 684 950 euros en dépenses d'investissement, soit respectivement 27% et 40% des crédits inscrits pour chacune des sections. Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 54 583 000 euros, dont 51 665 000 euros pour la section de fonctionnement et 2 918 000 euros pour la section d'investissement, soit respectivement 25% et 28% des crédits inscrits pour chacune des sections (hors emprunt s'agissant de l'investissement).

- **Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement, à hauteur de 3,1 millions d'euros de dépenses et 500 000 euros de recettes, traduites par :**
 - **Une promotion des modes de déplacements actifs** afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre, avec l'entrée en phase opérationnelle, à la suite de leur adoption par le conseil de territoire lors de sa séance du 15 décembre 2021, du PLM ainsi que du Plan Vélo (10 000 euros), qui prévoient l'aménagement à terme sur le territoire d'un réseau structurant de plus de 200 km de pistes cyclables (**action n°7 du PCAET**), ainsi qu'un soutien au développement des transports en commun (**action n°8 du PCAET**) matérialisé par le financement des réseaux de desserte locaux ou encore par la mise en œuvre de la gratuité d'accès aux parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie pour les usagers des transports en commun titulaires d'un abonnement Navigo annuel et d'une participation au financement du projet de desserte urbaine du Port

de Bonneuil-sur-Marne (**action n°9 du PCAET**), qui permettra de décongestionner les voiries locales et facilitera les connexions entre le transport routier et le transport fluvial.

- **Un accompagnement au développement de filières économiques vertueuses**, avec la poursuite des actions de structuration de la filière santé autour de la thématique « Santé-Environnement-Qualité de l'air » (**action n°6 du PCAET**), la mise en œuvre, dans la continuité de l'étude achevée en 2021, du programme d'actions en vue d'augmenter la part des énergies renouvelables et de récupération produites localement (**action n°4 du PCAET**) ou encore la poursuite de l'étude pour l'expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (**action n°25 du PCAET**) ;
- **Un engagement en faveur de l'exemplarité dans l'aménagement de l'espace**, avec l'achèvement des travaux d'élaboration d'une charte d'aménagement et de construction durable à destination des aménageurs, des promoteurs et des bailleurs (**action n°13 du PCAET**), ainsi que la poursuite des études relatives au projet de ZAC situé sur le site ex-France Télécom à Noisseau (**action n°12 du PCAET**), qui constituera la vitrine de l'action du Territoire pour construire la ville durable de demain.
- **L'environnement et le cadre de vie, soit 42,9 millions d'euros de dépenses et 44,4 millions d'euros de recettes** avec notamment, en matière de déchets, la poursuite de la mise en œuvre du nouveau programme d'installation de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire de GPSEA pour réduire l'impact carbone lié aux opérations de collecte (**action n°27 du PCAET**), mais aussi le projet d'implantation d'une ressourcerie expérimentale sur la commune de Boissy-Saint-Léger afin de favoriser la réutilisation et le réemploi des biens (**action n°28 du PCAET**). Cette action complètera la participation du Territoire au traitement des déchets par l'acquittement d'une cotisation au SMITDUVM. Pour mémoire, l'exploitation de l'UVE de Créteil, concédée à la société Valo'Marne, est encadrée depuis 2018 par une charte d'excellence formalisant des engagements en matière de qualité de l'air, d'insertion et d'emploi local, ainsi que d'éducation à l'éco-citoyenneté (**action n°5 du PCAET**).

Ces engagements compléteront les autres actions portées par le Territoire en lien avec le cadre de vie, avec à titre d'exemple :

- **En matière de transition énergétique**, la poursuite des permanences info-énergie tenues dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'énergie du Val-de-Marne), prolongées par le financement d'une plateforme numérique permettant d'accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (**action n°2 du PCAET**) ainsi que par une implication dans la démarche d'accompagnement et de conseil des ménages en précarité énergétique par le biais du service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (**action n°3 du PCAET**) ;
- **Sur le volet « climat »**, une implication dans les actions de valorisation du Massif de l'Arc boisé, avec la poursuite de la démarche d'accompagnement, initiée en 2021 et cofinancée par l'Etat, pour l'élaboration d'une stratégie territoriale susceptible d'être portée par l'EPT dans le cadre du renouvellement de la charte forestière (**action n°19 du PCAET**).
- **Sur le volet économie circulaire**, l'achèvement du Projet Alimentaire Territorial (**action n°29 du PCAET**), à la suite de la réalisation d'un diagnostic complet de la filière agricole et des besoins alimentaires des habitants du Territoire ainsi que la promotion d'une agriculture plus durable (**action n°30 du PCAET**), mais aussi à la mise en place d'un appel à projet en vue du développement de l'agriculture urbaine (**action n°33 du PCAET**).
- **La gestion de la ressource en eau, soit 14,3 millions d'euros de dépenses et 8,5 millions d'euros de recettes**, avec le prolongement des interventions du Territoire dans le cadre de la reconquête des espaces aquatiques en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (**action n°16 du PCAET**). Afin de limiter les pertes en réseau, le Territoire négocie avec les candidats dans le cadre des contrats de délégation de service public des objectifs de rendement ambitieux, dont l'atteinte est liée au déploiement de programmes de renouvellement définis en cohérence avec les besoins des communes (**action n°17 du PCAET**).

- **La politique de la ville et de l'habitat, pour 3 millions d'euros de dépenses**, avec le lancement d'une étude sur l'habitat privé, avec un accent mis sur l'habitat indigne et dégradé. Par ailleurs, en matière de rénovation énergétique du parc résidentiel et dans le prolongement de l'étude relative à l'extension du cadre de rénovation du bâti à l'échelle du Territoire conduite en 2021 (**action n°1 du PCAET**), la stratégie territoriale qui sera déclinée à compter de 2023 viendra répondre aux besoins identifiés au sein du parc de logements (ancienneté, état du bâti, évaluation des consommations énergétiques et localisation).
- **La restauration collective, à hauteur de 850 000 euros en dépenses**, avec la poursuite des efforts pour sa mise en conformité avec les exigences définies par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM), qui fixe à 50 % au 1er janvier 2022 l'objectif d'achat de produits locaux ou sous signe d'origine et de qualité dans la restauration collective publique (dont 20% de produits bio), ainsi qu'une suppression totale des contenants plastiques au 1er janvier 2025.

Les dépenses valorisées sur le secteur de la restauration collective ont permis de couvrir :

- 35% des obligations de la loi EGALIM s'agissant des achats de denrées issues de l'agriculture biologique ou de proximité ;
 - Dans le prolongement de l'année 2021, 100% des obligations prévues par la loi EGALIM s'agissant de la suppression des contenants plastiques, avec l'achat de barquettes biodégradables (**action n°47 du PCAET**).
- **Les actions visant à renforcer l'éco-exemplarité du Territoire, pour près de 5,3 millions d'euros de dépenses et 1 million de recettes**, avec notamment la volonté de diffuser une « culture climat », avec l'organisation d'animations autour du tri des déchets, de la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore de la nature en ville dans les écoles, complétées par des actions de sensibilisation aux éco-gestes et aux bonnes pratiques numériques (**actions n°38, n°39 et n°41 du PCAET**).



Europarc
14, rue le Corbusier - 94046 Créteil cedex
www.sudestavenir.fr

Ce document est imprimé sur papier 100% PEFC, (certification de gestion écoresponsable des forêts).